

1984/20/94

Faculté des Lettres

Procès-Verbaux

7 Juin 1915 - 1926.

1915
Séance du Lundi 7 juin, à 5 h.

Présidence de M. Charles Lefebvre.

Présents : MM. De Cuv, Haldé, Borgeaud, François, Werner, Muret, Bally.

M. Werner lit l'arrêté du Conseil d'Etat du 29 mai 1915 constituant la Faculté de Lettres pour l'élaboration de ses programmes d'enseignement ~~de la Faculté~~ et d'examens.

Nomination du Doyen et du Secrétaire.

M. Werner est nommé Doyen par acclamation, et M. Bally, secrétaire en l'absence de M. Fumelot.

Communications de Doyen.

M. Jules Dubois fera au samedi prochain à 2 h. de Privat-Docent, un cours d'épigraphie d'antiquités grecs.

M. Orban renonce à faire ~~un~~ cours de Privat-Docent.

M. Muret, appuyé par M. De Cuv, demande qu'on prenne des mesures pour empêcher que des personnes ~~étrangères~~ s'attribuent des titres universitaires qu'elles ne possèdent pas.

Sur la demande de M. Baurier la résolution est renvoyée sur la demande d'autorisation de publier la Résolution française de la séance d'Adrien Lescaze.

M. Baurier établit une distinction entre le cas ~~de~~ Lacharme (travail de ses examens jugé insuffisant) et celui de Lescage (résolution de 2^e examen signalé comme remarquable par la proposition de la dénomination lui-même).

La Faculté décide d'autoriser la publication de travail, sans mention de son caractère universitaire.

Sur la question de principe relative à ce cas particulier, après un long échange de vues entre MM. Lefebvre, François, Baurier, Muret, De Cuv, Borgeaud, Werner, Bally,

arriver en règle générale

- 1) que les examens de licence étant publics, les candidats doivent toujours attendre recevoir, sur leur demande, communication de leurs travaux,
- 2) qu'il importe de distinguer entre la communication et la publication des travaux d'étudiants; il est désirable que le cas d'usage ne crée pas un précédent fâcheux.

M. Malsch expose le projet qu'il a élaboré, relatif à la création d'un Institut et d'un Diplôme pédagogiques.

Il établit d'abord les principes qui doivent, selon lui, diriger l'enseignement de la pédagogie. Cet enseignement a été rattaché à la Faculté des Lettres parce que la science de l'éducation est issue de la philosophie. Cela est exact au point de vue historique. Aujourd'hui cependant au point de vue de l'étude de l'enfant est devenue la base de la pédagogie, la ~~psychologie~~ psychologie et la sociologie en sont de plus en plus les cadres naturels. Plus généralement, elle doit s'inspirer des méthodes scientifiques fondées sur l'observation, l'expérience, l'induction. Comme malgré tout elle reste en contact avec les disciplines relevant de la Faculté des Lettres, notamment l'histoire, elle se trouve partagée entre deux tendances légitimes toutes deux, et elle ne peut se développer que par la collaboration de ces divers objets de connaissance que M. Malsch passe brièvement en revue.

D'abord la pédagogie doit avoir étudié la biologie; les problèmes relatifs à l'instinct, à l'hérédité, l'évolution ne lui sont pas indifférents. Il aura aussi des notions d'anatomie, de physiologie, il connaîtra la structure du corps humain; l'hygiène sera une de ses préoccupations. Il doit être surtout psychologue;

En second lieu toutes les disciplines historiques sont nécessaires pour qu'il acquière la science du devenir et du progrès. Il étudiera l'histoire générale, ou il s'élèvera avec intérêt les expériences sociologiques qu'elle enregistre.

La relation d'une
méthode historique
est indispensable
en pédagogie.

L'histoire de la philosophie, l'histoire
économique, de l'histoire, celle des religions mêmes
concernent au même but. L'enfant récapitule la
race; le passé de la race explique l'enfant.
L'histoire de l'art non plus que ~~seule~~ la linguistique.
Les langues ne sont pas isolées. L'étude d'une
langue et d'une littérature est nécessaire;
c'est par là qu'il s'enfante peut être connu en
tant qu'individu et personnalité créatrice.

En troisième lieu les sciences sociales.
L'éducation est un processus social;
à chaque époque l'école dépend d'ailleurs de
plus en plus de l'Etat. D'où la nécessité
de s'occuper sur toutes les disciplines de
cet ordre: l'économie politique, sciences
pour l'étude des questions d'administration
scolaire. La pédagogie proprement dite, dans
ses théories et ses applications.

Tel est l'ensemble des études qui devraient
accéder à l'examen final. La pédagogie
isolée reste stérile; elle ne peut se
développer que par la collaboration des
divers ordres de sciences énumérées. Elle doit
être intégrée dans la science de l'enfant
comme envisagé lui-même comme individu et comme
membre de la société. Cette large orientation
est la pédagogie ne pourra pas lutter effi-
cacement contre la tradition, les préjugés et
les vices de l'organisation scolaire actuelle.

Donc cette science n'appartient pas à une
seule Faculté. Pour qu'elle trouve sa sphère
d'action naturelle, la création d'un Institut
de pédagogie est désirable. La science grou-
perait tous les enseignements reconnus nécessaires.
La pratique y occuperait une aussi grande place
que la théorie. Pour être complète et instructive
devrait comporter une école annexée, d'ailleurs
facile à organiser, où l'on ferait l'essai de
méthodes nouvelles. Dirigée par des maîtres-
assistants et perfectionnés pendant une moitié de
la journée, elle fournirait aux étudiants une
pédagogie un vaste champ d'expérience.
Le cours de méthodologie de l'enseignement de fran-
çais moderne pourrait apporter son concours.

4
Tous ces efforts combinés seraient consacrés
par un examen et un diplôme. M. Malsch a insisté
sur la nécessité de l'un et de l'autre, mais l'exa-
men serait offert par la Faculté des Lettres
et le diplôme délivré par elle.
L'Institut lui-même ne lui serait pas néces-
sairement attaché. Il ~~pourrait être~~ ^{pourrait être} administré par
une Commission où les trois Facultés intéressées,
Lettres, Sciences, Sciences éc. et soc., seraient
représentées, la Faculté des Lettres ayant
un plus grand nombre de délégués.

A cet effet cette ~~proposition~~ organisation s'a-
dresserait à nos maîtres de gymnases d'abord;
l'Institut serait certainement utilisé par
nos Compagnons autant que par les Genevois,
et jouerait un rôle dans les nominations of-
ficielles. On échangerait ensuite : M. Malsch
et la faune de professeurs et directeurs des
pays les plus différents (Pologne, Japon, Australie)
résistant cette création, qui attirerait vers
les maîtres de la campagne, les instituteurs,
les maîtresses d'écoles fröbeliennes, mais surtout
les pédagogues de carrière.

Cette organisation donnera satisfaction
à la Faculté des sc. éc. et soc., en se ralliant
au projet, qui rattachait à la pédagogie la véritable
voie, entre les deux Facultés, tout en permettant
à la Faculté des Lettres de recueillir les fruits
de cette nouvelle activité.

M. Malsch enverra aux membres de la
Faculté avant la prochaine séance, un programme
détailé de son projet d'examen.

Le Doyen remercia vivement M. Malsch de
son exposé si documenté et si original, et leva
la séance à 7 h. 14.

Le Secrétaire Ch. Bally.

Diplôme
pédag.

1915
Séance du Samedi 12 juin à 5 h. 1/2.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. M. Malsch, Seitz, De Crec, Bally,
Bouvier, François, Muret, Oltramare, Borgeaud.

Diplôme d'étude des
pédagogiques.

La Faculté ratifie ses décisions précédentes
concernant l'adjonction facultative d'un
certificat pédagogique à toutes les licences
~~de lettres~~, et à la création d'un Institut
et d'un Diplôme pédagogiques.

Le Doyen donne lecture du projet de
programme d'examen élaboré par M. Malsch.

M. François, appuyé par M. Malsch,
propose que le régime des options soit ap-
pliqué à beaucoup des branches énumérées
dans le projet.

M. Oltramare craint une confusion
entre un examen pédagogique ~~pur~~ ^{premier}
et la licence ès lettres avec certificat
pédagogique, qui doit rester la condition
régulièrement exigible pour les candidats
à l'enseignement secondaire; cette confu-
sion disparaîtrait si le Département
rendait la licence officiellement obligatoire
pour ces candidats; mais il est peu proba-
ble qu'on l'obtienne. C'est surtout à propos
des nominations aux Collèges inférieurs
que les deux diplômes risqueraient
d'être mis sur le même pied.

M. Seitz propose en cet effet
le programme des examens spécifie le
caractère très spécial de la licence ou di-
plôme pédagogique.

M. François est d'avis que toute confusion sera écartée dès qu'on connaîtra le détail du programme du nouveau examen.

M. Halsch pense aussi que la licence en Lettres doit continuer à former les futurs maîtres secondaires pour toutes les classes, et que le diplôme pédagogique doit spécialement concerner la science de l'éducation. Pour ce dernier il ne tient pas à un titre de licence, qui lui reviendrait si l'examen comportait trois ans d'études.

M. H. ~~Werner~~ Bally fait remarquer que le titre de licence serait préférable et consacrerait mieux l'importance du nouveau diplôme.

M. Kuntz fait observer que la question n'est pas mûre et qu'on ne peut parler maintenant de l'examen, alors que la création de l'Institut est renvoyée à l'automne. Il propose de ne pas entrer dès à présent dans le détail et de faire valoir simplement le principe que la licence pédagogique appartient de droit à la Faculté des Lettres.

Mais M. Halsch montre la nécessité de ne pas laisser, la Faculté des sc. éc. et soc. élaborant de son côté un projet de licence pédagogique; elle en a le droit, mais on devrait lui demander de ne pas faire figurer le mot de pédagogie dans le titre de son nouvel examen.

M. M. Werner et de Crous rappellent que la Faculté a décidé de s'opposer

M. F.

à la création d'un examen de pédagogie dans une autre Faculté. La difficulté réside uniquement dans des questions d'organisation, et il importe de résoudre.

M. Bally pense que la Faculté pourrait mieux ^{se fonder} ~~procéder~~ son point de vue devant le Sénat si elle ~~présentait~~ ^{présentait} un programme concret et détaillé au projet de la nouvelle Faculté; il se pourrait notamment que les deux examens présentassent de grandes analogies, l'un d'eux fût reconnu superflu.

M. François demande à M. Kalsch d'élaborer un nouveau projet, aussi complet que possible.

M. Kalsch répond qu'il fera droit à ce vœu et que son projet sera distribué avec la prochaine séance.

M. Florinetti.

M. Florinetti, candidat à la licence en histoire, demande à passer en juillet son examen de littérature grecque, et à bénéficier, pour le second examen, de la suppression de l'interrogation sur la langue grecque, au cas où la Faculté prendrait une décision dans ce sens.

Sur la proposition de M. Oltramare, on engage M. Florinetti à s'inscrire d'abord pour la licence à lettres modernes; la Faculté statuera ultérieurement sur la situation faite au candidat vis-à-vis de la licence en histoire.

Séance levée à 7 h. 1/4.

Le Secrétaire: Ch. Bally

Séance de Samedi 19 juin 1915, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: MM. François, Laitz, Bally, Muret, De Cune, Ramare, Bourrier, Maloch, De Cune.

M. Chakraverty.

M. Chakraverty, bachelor of arts de Calcutta, demande à être dispensé de premier examen de la Licence à Lettres. On décide de demander à M. Chakraverty la liste de ses études.

M^{me} Kavin-Hempsh

M^{me} Kavin-Hempsh demande à passer un examen de pédagogie portant sur deux ans. On ^{lui} répondra ~~de la manière suivante~~ que le règlement n'autorise que des examens annuels.

Diplôme d'études pédagogiques.

La discussion est ouverte sur le projet de M. Maloch.

MM. François, De Cune et Bally proposent de donner une plus grande importance aux épreuves écrites.

MM. Werner et Laitz critiquent l'épreuve de version, qui est défendue par M. Muret, De Cune et Bally. M. Bourrier pense qu'elle devrait faire l'objet d'un examen préliminaire hors-cadre.

M. François voudrait qu'on accablât la caractéristique générale de premier examen et la caractéristique technique du second; on pourrait remplacer l'épreuve de version par une dissertation sur la psychologie générale.

M. Laitz demande comment se fera la préparation des branches qui ne sont pas enseignées à la Faculté (anatomie, fonction du système nerveux).

M. Muret craint que les épreuves écrites de d'histoire de l'éducation, pédagogie générale et rédaction ne exigent pas des candidats un effort assez personnel. En outre la part

faute aux disciples d'annoncer et souligner
se justifie-t-elle?

M. H. Muret et Bouvier ^{regrettent} l'absence de la litté-
raire dans le programme.

M. Oltramare propose de faire une place à
la morale et à l'idée religieuse, qui jouent un
grand rôle en pédagogie.

M. Borgeant conseille l'introduction de
l'histoire nationale et de l'instruction civique.

M. Abeur critique le caractère exclusivement
historique de l'examen de philosophie.

M. Malsch répond : Que s'ouvre de
psychologie générale au premier examen est un
désirable, les candidats n'ayant à ce moment eu l'im-
pression de cette science. La version est
nécessaire à cause des candidats étrangers; la
connaissance ^{de plusieurs} de langues modernes est en outre
nécessaire aux pédagogues. L'enseignement de l'an-
atomie et de fonctions du système nerveux se
fera dans l'ophtalmologie et aura pour un caractère
historiquement technique. Les sciences économiques
et sociales sont nécessaires pour la connaissance
de milieu ~~de~~ naturel de l'enfant. L'absence de
la littérature est regrettable, mais il serait dif-
ficile de lui faire une place. La morale ne peut
figurer dans le programme tant qu'elle n'est pas en-
seignée à l'Université. L'idée religieuse doit avoir
et a une place dans l'enseignement de la pédagogie.
L'histoire nationale et l'instruction civique pourront
être demandées aux candidats suisses. Les
épreuves écrites de pédagogie générale, ~~psychologie~~
didactique, histoire de la pédagogie (ou sciences
de l'éducation) peuvent avoir un caractère
personnel pour peu que la sujet soit convenable-
ment choisi. L'histoire est ^{demandée en fait} ~~exigée~~

ce initiation à la méthode historique.

L'examen du projet est renvoyé à une commission composée de M. Holsch, président, Leitz, François, et A. Naville; elle pourra consulter des personnes compétentes étrangères à la Faculté.

Licence en Lettres (Mention
Histoire).

M. De Cras, après avoir rappelé ^(en la question) l'existence d'une licence historique propre à être reprise plus tard, indique les modifications proposées par les professeurs d'histoire pour la Licence en Lettres (mention histoire): au premier examen l'explication d'un texte grec peut être remplacée par une introduction sur la littérature grecque; au second le candidat devra traiter trois questions, au lieu de deux, sur chacune des neuf périodes de l'histoire. Au second examen l'épreuve écrite sur l'histoire générale est remplacée par une dissertation sur un sujet d'histoire économique; à l'oral on ajoute ^à (la lecture d'une inscription, d'une charte) "ou d'un document d'histoire diplomatique".

M. Oltmanns regrette que les candidats ne soient pas interrogés sur l'ensemble de l'histoire.

M. Roux voudrait voir la littérature grecque remplacée par une langue moderne; il conseille de faire une place plus large aux enseignements de la Faculté des sc. él. et sc. M. Jumeau dit que les candidats ne pourraient pas être autorisés à passer le premier examen au bout de deux semaines.

M. Leitz répond que le cas ne se présente pas en France et qu'il n'y a dans certains gouvernements ni ad-
mission aux grades ni thèses au bachelier ni ex-
amen d'études.

Licence
mention
Histoire.
pour 3 h.

Séance tenue à 7 h. 1/2.

Le Président Ch. Bally.

Séance de mardi 22 juin 1915 à 2 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents MM. Oltramare, Bonnier, Litz, Bally, De Crous, François, Muret, Molisch.

Licences en sc. soc.
mention Education et
Histoire.

Pour 3 h. 1/2 on me donne

Le Doyen rappelle qu'après le ^{séjour} de la dernière séance pour discuter les nouveaux examens proposés par la Faculté des sc. éc. et soc.; les professeurs de cette Faculté sont convoqués à la séance de mardi 22 juin 1915 à 2 h. M. Bonnier propose de signaler au Sénat le peu de temps dont nous nous disposons pour traiter ces questions; et d'insister sur la disproportion existant entre les grades décernés par la nouvelle Faculté et le nombre de ses professeurs, et d'autre part la disproportion entre le nombre des disciplines enseignées dans cette Faculté et le nombre total des disciplines représentées dans chacune des licences en question, soit 4 sur 12 pour la licence en sc. soc. et hist., 4 sur 12 pour la licence en éducation. Le principe nouveau de l'interdiction de Facultés devrait être appliqué avec plus de mesure. En outre le Sénat ne peut discuter sérieusement tous ces programmes à la fin de l'année universitaire.

M. Oltramare trouve anormal que tant de professeurs qui feront passer ces examens n'aient pas la voix délibérative.

Le Doyen demande dans quel ordre les deux licences seront discutées.

M. Bally propose de commencer par la licence

mention Education, que la Faculté de Lettres
est unanime à recommander et en laquelle
doit porter tout l'effort, puis que d'autre
part on est à peu près d'accord pour ne
pas faire d'opposition touchant la
Licence historique.

M. Muret combat cette proposition
et pense qu'il faut recommander la Licence
historique pour notre Faculté, attendu que
presque toutes les branches de cet examen
sont enseignées chez nous.

Mais M. Oltramare fait observer que
notre objection se justifierait seulement
dans cas où nous pourrions offrir l'équivalent
du projet des Sciences Ec. et Soc.

M. Delme est du même avis; une telle
équivalence ne sera possible que lorsque
l'enseignement de l'histoire sera mieux
organisé; la Licence de l'autre Faculté
n'offre d'ailleurs pas de sciences dignes pour
le nôtre. M. Borgeaud s'est déclaré
d'accord avec ces conclusions.

M. Leif parle dans le même sens et
pousse le programme du nouvel examen bien
composé.

M. Warner conclut qu'il est bien diffi-
cile de s'opposer à cette Licence.

M. Maloch rapporte au nom de la Commis-
sion, qui est tombée d'accord sur les modi-
fications enseignées dans ^{la pièce} l'annexé
présent procès-verbal.

Le Secrétaire, occupé par son enseignement
n'a pu de 3 h. n'a pas pu prendre
des notes sur la seconde partie de la
séance

Ch. Bally

Diplôme d'études
pédagogiques.

Séance du jeudi 24 juin 1915 à 21.

FACULTÉ DES LETTRES

Projet d'examen pour un diplôme ou une licence pédagogique

(Séance du Sénat du Mercredi 23 Juin à 5 Heures)

Les candidats devront subir, trois mois au moins avant leur premier examen, une épreuve éliminatoire, consistant dans une version en français d'un texte pédagogique allemand ou anglais (au choix du candidat).

PREMIER EXAMEN

Ecrit

- 1° Une composition sur un sujet d'histoire de l'éducation.
- 2° Une composition sur un sujet de logique ou de morale (au choix du candidat).

Oral

- 1° Interrogation sur les éléments de la biologie générale.
- 2° Anthropologie.
- 3° Anatomie et fonctions du système nerveux (ou psychologie générale)
- 4° Hygiène de l'enfance.
- 5° Histoire générale (Histoire de la Suisse et de Genève, plus une autre période, au choix du candidat, (voir programme de la licence ès lettres).
- 6° Histoire de la philosophie.
- 7° Histoire économique. *)
- 8° Lecture expliquée d'un auteur français. *)

SECOND EXAMEN

Ecrit

- 1° Une composition sur un sujet de pédagogie générale.
- 2° Une composition sur un sujet de didactique.

Oral

- 1° Psychologie de l'enfance et de l'adolescence (éventuellement épreuve pratique).
- 2° Statistique.
- 3° Sociologie théorique et appliquée.
- 4° Economie politique
- 5° Eléments de linguistique générale.
- 6° Didactique (préparation d'une leçon; leçon dans une classe: discussion critique).
- 7° Interrogation sur un sujet de méthodologie (le candidat sera autorisé à choisir deux manières d'enseignement parmi les suivantes : langue maternelle, langues étrangères, histoire, géographie, sciences naturelles, mathématiques).

*) Les candidats pourront opter entre les N° 7 et 8 selon l'orientation de leurs études.

Séance du jeudi 24 juin 1915 à 2 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents MM. Bouvier, Seif, De Cune, Mues, Bally, Oltramare.

M. Karari.

Sur la proposition de M. Bally la Faculté décide de ne pas exiger de M. Karari de droits d'inscription pour son examen complémentaire de Licence, et de reprendre plus tard la question de principe à laquelle se rattachent ces cas particuliers.

M. Morton Bernath.

M. Morton Bernath présentera une thèse d'habilitation sur la Bible historique de la Bibliothèque de Genève; cette thèse, remise au commencement de juillet, sera examinée par la Commission pendant les vacances.

M. Kuntz propose qu'on fasse des démarches pour que M. Tournet obtienne un congé pour la prochaine session d'examen. Le Doyen écrit au Département à ce sujet.

Licence ès Sc. Soc.

mention Histoire.

~~Le Doyen~~ ^{On} discute l'offre faite par la nouvelle Faculté d'attribuer aux Lettres la Licence ès Sc. Soc. mention Histoire.

MM. De Cune et Seif, alléguant le caractère social et économique de cette Licence, qui s'inspire d'une conception intéressante, mais exclusive, de l'histoire, proposent de retirer cette offre.

M. Bouvier est du même avis et répond en outre la remarque que les nouveaux examens créés par la Faculté des Sc. Ec. et Soc. ne doivent pas obliger un professeur à modifier

par son enseignement contre sa volonté,
ni amener la création d'enseignements copiés
à d'autres personnes que les titulaires inté-
ressés. La Licence proposée par les
Sc. Sociales ne devrait pas être réservée par
unus au Sénat. Il faut créer une Licence
historique dans la Faculté des Lettres.

M. Muret se propose aussi pour la vif
et d'élargir le développement de notre
Licence en Histoire, dont le programme pourra
être opposé à celui de la Lic. Soc. mention
Histoire.

M. Oltramare fait remarquer que si nous
refusons, les pleins des branches de cette
Licence n'en seront pas moins enseignés à
la Faculté des Lettres, ce qui est une anomalie.

M. Paiz pense comme M. Bonnier
qu'il faut faire valoir devant le Sénat le
fait qu'un chargé de professeur de conserver
à son enseignement son autonomie en
empêchant la création d'enseignements ana-
logues faits par d'autres.

La Faculté décide de déléguer l'offre
de faire entrer dans les Lettres la
Licence ^(à Sc. Soc.) mention Histoire.

Licence à Lettres
mention Histoire.

Au nom des professeurs d'histoire M. Paiz
expose les modifications proposées pour la
Lic. à L. m. Histoire, telles qu'elles sont con-
signées dans la pièce annexée au présent proce-
verbal.

Séance levée à 4 h.

Le Secrétaire Ch. Bally

Séance du Samedi 26 juin 1915 à 4 h. 15

Séance du Sénat (Samedi 26 Juin 1915)

Modifications proposées à l'examen de la
Licence ès Lettres (mention Histoire)
(Voir règlement de la Licence ès Lettres, édition 1913)

I e r E x a m e n

p. 4, ligne 17. après " dans l'ordre des Lettres modernes "
ajouter : " et dans celui de l'histoire ".

2 è m e E x a m e n

P. 6. Epreuves écrites

- 1° Une dissertation sur un sujet emprunté à une partie de l'histoire dont le candidat aura fait une étude spéciale.
- 2° Une dissertation sur un sujet d'histoire économique.
- 3° Une dissertation sur l'histoire des institutions politiques, ou sur l'archéologie, ou sur l'égyptologie, ou sur la géographie historique, ou sur l'histoire d'une littérature, ou sur l'histoire de la philosophie, ou sur l'histoire des religions, ou sur l'économie politique, au choix du candidat.

Epreuves orales

P. 7, N° 4 après " d'une charte (latine ou française) du moyen âge ", ajouter : " ou bien d'un document d'histoire diplomatique, au choix du candidat ".

Résultats d'examen.

2 juillet 1915

Licence ès Lettres 1^{er} ex.

M. Florin

Séance du Samedi 26 juin 1915 à 4 h. 15

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents MM. Litz, De Cuv, Bally, Bouvier, Muret.

Licence en Lettres mention
Histoire.

M. Litz expose les modifications
proposées par les professeurs, d'histoire.

M. De Cuv rappelle la distinction à faire
entre cette licence et la licence historique,
qui sera créée plus tard.

M. Muret propose de faire une place plus
grande aux sciences économiques et de rogner
sur la licence en Lettres-Histoire.

M. Bouvier voudrait introduire l'histoire na-
tionale comme branche à option, il propose d.
rapporter devant le Sénat la Licence-Sc.-soc. - Histoire
sans ajouter de crédits.

M. Muret pense au contraire que le nouveau
examen donne lieu à des critiques évidentes et
que le Sénat doit ^{les} connaître.

La Faculté adopte le projet de Licence
Lettres-Histoire proposé par MM. Litz, De Cuv
et Bouvier.

Séance levée à 5 h.

Le Secrétaire Ch. Bally.

Séance du Lundi 11 octobre 1915 à 10 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents : MM. Muret, De Cuv, Bouvier, Bally.

Résultats de examens.
1^{er} juillet 1915

Licence en Lettres 1^{er} ex.

M. Florinetti

Lic. ès sc. soc. 1^{er} ex.

M. Kisteli.

Examens annuels

M^{me} Charitonof, M^{me} Vernet.

Baccalauréat ès Lettres

M. H. Bugeat, Wiblé, Othman, Roumier, Droin, Mayster, Schapiro.

Examens oct. 1915

M. Tavelat ne pourra pas venir à Genève pour les examens d'octobre. Il sera remplacé pour l'allemand par M. Bally, et pour l'anglais par M. H. Muret et Choisy, à défaut de ce dernier par M. Kobbs.

Inscriptions pour les examens

Baccalauréat ès Lettres

M. H. Brémont et Georg.

Licence ès Lettres

1^{er} examen

M^{me} Ehlers, M. H. D'Arès, Brannholz, Chamon, Huguenin, Mathey de l'Étang, Testuz

2^e ex. (Lic. ès L. mod.)

M^{me} Schuch et Guisbourg.

Le Doyen donne connaissance du tableau des examens, qui commenceront le vendredi 15 octobre.

Demande d'étude.

M. Tétaz.

M. Tétaz, retenu par ses obligations militaires, demande à se présenter au 1^{er} examen de la Licence vers la fin de l'année. Accordé.

Demandes d'enseignem.

M. H. Gay, Kartewski et Rouzy.

M. H. Nicolas Gay, Kartewski et Rouzy (ce dernier par une démarche officielle) demandent à enseigner la russe comme pré et -debut.

Les deux premiers n'ont pas ~~pu~~ les titres requis par la loi; on se prie de M. Rouzy de surseoir à leur demande jusqu'à ce que la Faculté ait examiné la question de la création de postes de lectures (ou répétitions), création qui paraît désirable pour plusieurs enseignements.

Lectures.

Comme la Sixième Faculté prévoit l'institution de postes analogues pour l'enseignement des langues, M. Muret et Bally émettent le vœu que des cours essentiellement linguistiques ou grammaticaux ne soient pas proposés ailleurs que dans la Faculté des Lettres. Le Doyen est chargé de porter ce vœu devant le Sénat.

Demande d'enseigner
M. Tuncos.

M. Tuncos a renouvelé sa demande de proposer comme privat-docent des cours de philoso-
phie et d'histoire de la religion chrétienne
(une épreuve préalable portant sur le français, puis)
On lui demandera une thèse d'habilitation et
une soutenance.

Séance levée à midi 1/4

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance du Samedi 16 oct. 1915 à 5 h. 1/4

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. Muret, De Crec, Flournoy,
Leitz, Rappard, François, Olthausen, Bally.

Le Doyen salue la présence de M. Flournoy, que la Faculté est honorée de compter au nombre de ses professeurs.

M. Reber ne fera pas ce semestre son cours de privat-docent.

Enseignement des
langues étrangères.

Le Doyen de la Sixième Faculté a développé devant le Bureau de l'Université un projet tendant à instituer des postes de lectures ou répétiteurs pour l'enseignement moyen et supérieur, mais non exclusivement technique et commercial, des principales langues vivantes. A cette occasion M. Werner a fait connaître au Bureau

le vœu de la Faculté des Lettres que cet enseignement lui soit réservé. En conséquence cette Faculté a été chargée d'examiner la proposition, et la discussion est ouverte.

M. De Cune est d'avis que cet enseignement doit être fait dans notre Faculté. Il rappelle l'analogie des postes à créer avec ceux des maîtres de l'Université de Paris modernes et avec l'enseignement de M. Juvenet. Les maîtres chargés de ces leçons, seraient des "répétiteurs", un traitement leur serait alloué, comme à M. Juvenet, sur le fonds des Cours et conférences.

M. Kueh est d'accord pour l'attribution de cet enseignement à la Faculté, et sur le traitement des maîtres qui en seraient chargés, d'autant que ceux-ci ne seraient pas privés de cours; ils porteraient le titre de "maîtres de langues". Mais quels rapports ces enseignements auraient-ils avec ceux de l'Institut Commercial? Il aurait-il double enseignement pour chaque langue? Est-il nécessaire d'instituer toutes les conférences de la Faculté? Sont-elles toutes nécessaires? Les éléments de l'anglais et de l'allemand ne peuvent être enseignés à la Faculté.

M. Oltmanns insiste pour que les autres ne soient pas admis.

M. Bouvier pense que le moment est favorable pour la création de cet ensemble de conférences dans notre Faculté. Elles seraient faites par des "maîtres auxiliaires", qui seraient non seulement mis en rapport avec

Les professeurs intéressés, mais groupés en un Institut ou Séminaire des langues étrangères placés sous l'administration d'un des professeurs de la Faculté. Les cours seraient créés au fur et à mesure des besoins. Les maîtres seraient payés d'abonnement par l'Etat. Certains cours seraient spécialement destinés aux élèves de l'Institut Commercial sans être, toutefois, techniques.

M. Rappart rappelle que la Sixième Faculté, en proposant d'instituer un enseignement de langues vivantes, a voulu simplement permettre aux étudiants d'aborder la littérature étrangère, et de satisfaire aux exigences du baccalauréat préliminaire aux épreuves du Diplôme commercial. L'enseignement, basé sur l'état pratique, ne doit pas nécessairement porter sur la correspondance commerciale. Les langues les plus utiles aux futurs négociants sont l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol et le russe. La Sixième Faculté ne s'accorde pour cet enseignement la place en lettres, mais il est urgent de le créer, au moins partiellement, sans délai.

M. De Lave souligne les avantages de ^{l'institution} ~~l'enseignement~~ d'un Séminaire, et rappelle l'utilité de l'italien et de l'espagnol pour les études historiques.

M. Muret est opposé à l'idée d'un institut; il rappelle que les maîtres auxiliaires sont en rapport avec les professeurs et ne sont pas étrangers à ces enseignements.

M. François, appuyé par M. Renard, pense que le projet présente des difficultés au point de vue financier.

M. Bouvier estime au contraire que la

gustăm primăria a'nd pe de o'alta parte
femeie.

M. Levy craint que l'enseignement de
l'allemand et de l'anglais ^{ne soit} ~~soit~~ pas nécessaire
à la Faculté. M. Bally croit au con-
traire que l'institution de conférences
pratiques portant sur ces deux langues
seront fort désirables pour les candidats à
la Licence.

La Faculté émet probablement le vœu
~~raisonnable~~ qu'un enseignement pratique
des principales langues vivantes soit donné
à la Faculté, sous forme de conférences
institué aux étudiants internationaux
sous l'impulsion de la Faculté et aux élèves
des instituts rattachés à l'Université.
Les conférences seront ^{faites} ~~organisées~~ par des
maîtres auxiliaires rétribués par l'Etat
et groupés sous la direction d'un de
professeurs de la Faculté.†

Séance levée à 7h.

Le Peintre: Ch. Bay.

Séance du Samedi 23 octobre 1915 à 5 h. 1/4

Présidence de M. Werner, Docteur.

Présents : M. M. Flournoy, Oltramare, Seitz, De Crome,
Bally. Excusés : M. M. Muret et Malsch.

Essai rigoureux et long
visant.

Le Doyen avance que le Bureau a admis
les propositions de la Faculté relatives aux maîtres
auxiliaires de longues vieilles, mais qu'elles s'opposent
à leur groupement en un institut; ils devraient
être assimilés aux assistants et nommés par le Do-
cteur en la préavis de ses fonctions intéressés.

Résultats des examens.

M^{lle} Guisbourg

Doctorat: M. Newmann

— M. de Auesnel

Demande d'étudiants

M. Brasser

— M^{lle} Bezpaltchik

Suppléance de
M. J. Nicole.

Suppléance de
M. Tournelat.

Licence en Lettres: 1^{er} examen

M^{lle} Ekler, M^{lle} Charon, Tarky, Katsky de l'Estang.

— 2^e examen (lettres modernes):

M^{lle} Schock

M^{lle} Guisbourg aurait réussi au 2^e examen si elle n'avait échoué à l'épreuve orale d'ancien français, où son état de nervosité l'a empêché de bénéficier de la mesure réglementaire qui autorise les candidats à tirer une seconde question; sur la proposition de M. Kuret, elle sera admise à subir cette épreuve une seconde fois.

M. Newmann, maître de Lettres de l'Université de Californie, demande à se présenter au Doctorat sans passer par la Licence. M. Ostrmann examinera la question.

M. de Auesnel, D^r en Droit, voudrait se présenter au Doctorat au bout de deux semestres. M. Werner examinera les titres du requérant.

M. Brasser, probablement bachelier en Théologie, qui a fait 11^e semestres en Lettres (3 heures par semaine), demande à faire la Licence après trois semestres. On lui accordera une réduction de deux semestres pour l'accès au premier examen.

M^{lle} Bezpaltchik demande à être dispensée de deux semestres pour le 1^{er} examen de Licence, en raison de ses études comme membre régulière au Séminaire de français moderne. Répondu à M. Bouvier.

Le Département étant d'accord pour que M. J. Nicole soit suppléé par son fils à contribution qu'un second remplaçant sera désigné en même temps que lui; G. Fauché propose ex aequo au choix du Département M. J. Dubois et V. Martin.

Pour la suppléance de M. Tournelat, la Faculté propose M. L. F. Choisy pour l'anglais et M. H. Peltier.

Institution d'une nouvelle
Licence et d'un Diplôme
de Pédagogique.

pour l'allemand.

Les questions relatives à l'institution
d'une nouvelle Licence (en sciences morales) et
d'un Diplôme pédagogique seront
examinées par une Commission composée
de MM. Werner, président, Oltmanns,
Maloch et Seif.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance de samedi 20 novembre 1915 à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: MM. Mues, De Cuvé, Seif, Oltmanns,
Bouvier, Rappach, Bally.

Communications de Doyen.

M^{lle} Guisbourg

M^{lle} Guisbourg ayant obtenu une note suffi-
sante à l'épreuve complémentaire d'ancien fran-
çais, obtient le diplôme de la Lic. ès L. mod.

Le Doyen a envoyé les condoléances de la
Faculté à la veuve de M. Wendelband, prof. à
l'Université de Heidelberg et Docteur honoris
causa de l'Université de Genève.

Privat-docents.

MM. Courvoisier et J. J. Rouvier se
feront par leurs cours de privat-docents ce
samedi; M. Widmer ne fera qu'un des
deux cours annoncés par lui.

Suppléants de M.

J. Nicolo.

M. J. D. Bois ^{en raison} ~~pour~~ ^{de} sa mauvaise
santé; M. V. Martin, agréé par le Département,
pour suppléer avec M. George Nicolo.

Suppléants de

M. Tomet.

M. Tomet s'est déclaré d'accord sur
le choix des suppléants proposés par
la Faculté; MM. L. F. Chaix et M. Schenker,
qui ont été également agréés par le
Département.

M. Bezpolc'ik

Sur mérit favorable de M. Bouvier, M. Bezpolc'ik est autorisé à se présenter à la Licence au bout de deux semestres.

Le règlement de l'Université se fera en même temps qu'il sera approuvé par le Département.

M. Tournes.

M. Tournes a demandé à être dispensé de l'entretien préliminaire à la soutenance de thèse d'habilitation. On décide de maintenir cette condition.

Séance extraordinaire d'examen.

On décide de tenir exceptionnellement une session d'examen exclusivement réservée aux candidats empêchés par leurs obligations militaires de se présenter en temps, les examens écrits de cette session sont fixés aux 21 et 22 Déc. et les oraux aux 5 et 6 janvier.

Cours de semestre d'été.

Les Doyens donne lecture de programmes des Cours de semestre d'été.

A cette occasion M. Murat, appuyé par M. Rappart, proteste contre l'usage qui tend à s'établir ^{de demander aux professeurs} les programmes des cours beaucoup plus tôt que cela ne semble nécessaire.

M. Werner ^{rappelle} l'examen d'admission de Bureau n'a consacré ce mode de faire, gâche le Secrétariat estime nécessaire.

M. Juvet.

M. Murat propose en outre que l'enseignement de M. Juvet figure au programme de la 7th Faculté. On décide de le maintenir au 1^{er} degré du programme des Lettres jusqu'à l'institution de l'enseignement postérieur des langues modernes étrangères.

M. Karmin.

M. Murat demande enfin que M. O. Karmin, lic. ès sc. soc., dont le nom figure à notre programme, enseigne dans la nouvelle Faculté. Adopté.

Enseignement pratique
des langues étran-
gères.

Doctorat ès Lettres.

M. Newmann.

M. Rouat.

M. Dupasquier.

M^{lle} Granoff.

Le Département demandant à la Faculté
un préavis détaillé sur cette question,
celle-ci est renvoyée à une Commission
composée de MM. Murat, président,
Rappart et Bally.

Sur préavis très favorable de M. Olthausen,
on décide d'admettre M. Newmann au
doctorat sans licence, son titre de
Master of Letters de l'université de Cali-
forne étant jugé équivalent. La propo-
sition de M. Murat, tendant à soumettre M.
N. à un examen préliminaire de français,
n'est pas adoptée.

M. Rouat, lic. en théologie, qui professe
depuis une vingtaine d'années sur l'enseigne-
ment secondaire, demande à être admis
sans licence au doctorat. M. Murat
fait ressortir le volume de travaux de M.
Rouat comme dialectologue et folkloriste.
La demande de M. Rouat est accordée.

La Faculté, engagée d'ailleurs par une
^{mesure} ~~ordonnance~~ du précédent Doyenat, décide
d'admettre au doctorat M. Dupas-
quier, lic. ès Lettres de Lausanne.

M^{lle} Granoff, lic. ès Lettres modernes
de Lausanne, ne pourra accéder au
doctorat qu'après un examen complé-
mentaire de latin et de littérature
grecque.

Séance levée à 7 h. 14

Le Secrétaire: Ch. Bally

Séance du Samedi 27 novembre 1915 à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: MM. Kuret, De Crous, Olkammer, Leif, Flournoy, Rappard, Bally. Excusé: M. Bouvier.

Le Doyen fait savoir que M. A. Naville ne fera pas de cours au semestre d'été.

M^{lle} Kalli-Kari.

On renvoie au Bureau le cas de M^{lle} Kalli-Kari, qui voudrait subir un examen annuel de pédagogie à la fin du semestre d'hiver, ce qui est contraire à l'usage.

M. Kuret demande à cette occasion qu'on examine la possibilité de ^{remplacer} ~~suppléer~~ les examens annuels par des examens semestriels.

M. Fabiančík

M. Fabiančík, qui a été semestrisé de l'Université de Vienne, Belgrade et Genève, demande à accéder à la Licence en mars prochain. Accordé.

Licence en Sciences
Moraux.

M. Werner rapporte au nom de la Commission chargée d'élaborer un projet de Licence en Sciences morales, destinée à couvrir les enseignements de la Faculté non exclusivement littéraires et philologiques; ce grade suppose l'immaturation d'étudiants qui n'ont fait ni grec ni latin. Les projets de diplôme pédagogique et de certificat (d'études) d'aptitude à l'enseignement secondaire, élaborés par la même Commission, sont renvoyés à une séance ultérieure, et l'on décide de s'occuper d'abord de la nouvelle Licence.

M. De Crous aurait préféré le titre de "Lic. en Lettres mention Sciences morales", et l'admission du latin à titre d'option au premier examen. Le second examen devrait faire une part plus grande à l'histoire et prévoir deux périodes au lieu d'une pour l'épreuve écrite ~~de~~ de cette branche.

M. Turet fait remarquer la cohésion parfaite de l'ensemble des parties du programme du nouveau grade ; il demande si cela ne donnera accès au doctorat ; il ne croit pas que le latin ait sa place parmi les branches de l'examen ; cependant il craint que la dispense de cette langue ait de fâcheux effets au point de vue de la composition des antécédents et du résultat probable de l'épreuve orale de rédaction du 2^d examen ; il propose donc la suppression de cette épreuve ; il voudrait aussi que le 1^{er} ex. soit moins chargé.

M. Oldenore répond la tête de "Sciences naturelles" en rappelant que toute licence à Lettres suppose l'étude de latin. Le nouveau grade doit conduire au doctorat en philosophie, mais non au doctorat à Lettres, parce qu'il est destiné à d'autres étudiants qu'à ceux qui font des Lettres pures, à savoir aux élèves des sections réelles et pédagogiques du Collège, en outre à plusieurs collèges d'étrangers. Il ne faut donc pas que le latin soit obligatoire ni proposé à l'option. D'ailleurs un examen de latin fait dans ces conditions serait forcément superficiel. Le second examen a été calculé de manière à ce que presque toutes les branches reposent sur du latin, et plusieurs des épreuves visent spécialement les candidats étrangers.

M. Leig s'oppose aussi à l'introduction du ^{le grade} latin ; il pense que ~~le grade~~ pourrait conduire au doctorat en philosophie, et, moyennant un examen complémentaire, au doctorat à Lettres. Pour le 2^d ex. d'histoire, une seule période

suffi ; le 1^{er} examen n'est pas plus long que le second, il représente un nombre égal d'heures d'enseignement, en le résumant, on le rendrait plus facile que le 1^{er} de la Lic. ès L. Quant à l'épreuve orale de traduction du 2^d ex., elle se justifie fort bien.

M. De Cune demande que dans Oral 3 de I on spécifie les langues des textes à choisir, et que la latin y figure dans la liste; que dans Oral 1 de II on ajoute l'arabe; ^{en outre} ~~et~~ que dans Oral 6 de même on offre l'option entre l'archéologie, l'épigraphie et la paléographie, enfin que la grande conférence au doctorat en philologie avec dispersion de certaines parties de l'examen de ce dernier.

M. Bally pense qu'en faisant une place importante au latin, et aux branches purement philologiques, telles que l'épigraphie et la paléographie, on déplacera l'équilibre de l'examen; il est parfaitement possible, à l'aide de méthodes appropriées, de bien traduire même langue moderne dans une autre sans avoir fait du latin; une période d'histoire est suffisante à l'écrit I de II; il vaut mieux travailler en profondeur qu'en surface; certaines modifications nécessaires seraient nécessaires, notamment pour mieux différencier l'épreuve ^{orale} de traduction de I et l'épreuve correspondante de II.

M. Halsch est d'avis que la licence soit ^{donnée} aux doctorants sans aucune restriction de langue au latin; il maintient toujours l'histoire de la pédagogie à sa place dans le second examen.

M. De Cune propose de ne pas spécifier les langues dans l'épreuve d'explication de textes de II.

M. Murk ne voit pas non plus l'utilité de l'interdiction de l'épigraphie et de la paléographie. Quant au latin, les candidats qui le possèdent suffisamment préfèrent toujours renouer la Lc. à lettres ou la Lc. en histoire ; mais il persiste à vouloir que sans latin l'épreuve orale I du II donne des résultats satisfaisants.

L'accès au 1^{er} examen après 3 ou 4 semestres devrait être étendu à toutes les langues ; mais M. Murk pense qu'au lieu d'une Lc. à 11. vocales il faudrait instituer un diplôme d'études supérieures qui ne conduirait pas au doctorat.

M. Raspark conteste avec plaisir que la Faculté a maintenant, des études non exclusivement littéraires et philologiques, une absorption qui concorde avec celle qu'elle lui avait reprochée précédemment.

M. De Crous insiste pour que la liste de langues soit maintenue.

M. Kelsch fait remarquer que cela ne s'agit plus nécessaire au moment où la Faculté des Sc. transforme son baccalauréat en licence.

M. Werner insiste aussi très fortement dans le même sens, en montrant que l'avenir de la nouvelle institution est à ce prix ; la liste "Sc. vocales" est excellente ; il est naturel que le grade conduise au doctorat en philosophie, dont on pourrait faciliter l'accès aux porteurs de ce diplôme.

Fénelon tenu à J. L. 44

Le Secrétaire : Ch. Balley

Séance de Samedi 4 décembre 1918, à 5 h.

Président de M. Werns, Doyen.

Présents: M. M. Murek, Bouvier, Flournoy, Litz,
Othmann, De Cune, Raffard, Bally. Excusé: H. Nalder.

Le Doyen ^{lecture de} donne la liste des jurés d'examen
à proposer au Département.

Docteur. H. Schinz.

H. Schinz, bachelier en théologie de
la Faculté Libre de Genève, demande à accéder
au Doctorat. ~~Propose~~ La thèse ^{ayant} ~~est~~ ^{la valeur} ~~est~~ ^{suffisante} au Doyen, ^{pour la proposer}
^{à accorder sa demande}
et de porter cette décision à la connaissance de
~~la Faculté de Théologie~~ la Faculté de Théologie.

M. Othmann a été élu à faire partie
de la Commission de la Bibliothèque en l'absence
de M. Jules Nicole.

Enseignement pratique
de langues modernes.

M. Werns rapporte au nom de la Commission
qui fait les propositions ~~relatives à~~
Cet enseignement, qui, en principe, ne doit pas
porter sur la grammaire (sauf pour le russe),
comprendra l'explication ^{en français} de textes de la langue
étrangère, la discussion de compositions faites par
les étudiants, et des exercices de conversation.
L'enseignement se fera ~~indépendamment~~
régulièrement sur la langue étrangère. Les divers
cours seront rattachés aux chaires de langues
et à celle de linguistique générale. Les maîtres,
assistés par les assistants de laboratoire, seront
nommés ^{par le Département} sur la liste des professeurs intéressés
et ^{avec} l'approbation de la Faculté, ils recevront
un traitement de 250 fr. par heure et par année.
On excepte sur la langue enseignée par eux soit, moy
cas spéciaux, leur langue maternelle et en cela possédant bien
le français. Les cours seront ouverts aux
étudiants ^{(et aux élèves de l'Institut Commercial}
^{et à toute l'Université de toute la Faculté)}, les
auditeurs en seront exclus. Ils prépareront

plus spécialement à deux épreuves de la
Licence à Lettres et à l'examen élimi-
natoire des licences de la 1^{re} Faculté.
Les professeurs présents à chaque cours au-
ront la partie de l'enseignement rela-
tive à cette préparation. Les leçons au-
ront lieu le soir entre 8 et 10, chaque
cours comportera une ou deux heures selon
les besoins et la fréquence. On procédera
à l'entretien des cours d'italien, de grec
et d'anglais. Pour les autres langues, on
proposera une enquête au près des étudiants.

M. Werner propose qu'on fasse en
tout cas une place à l'allemand, dont l'en-
seignement s'impose.

Sur la proposition de M. Othmann, on
demande au Département de fixer un
maximum de 25 participants par chaque
cours et de doubler ~~en~~ en
cas de nécessité.

Nouvelle Licence.
Suite de la discussion.

M. De Caux propose la titré de Licence
à Lettres; il voudrait que pour l'op-
tion orale 7 de I on propose l'histoire
pour l'histoire économique, et à l'épreuve
orale 4 de II l'examen porte sur une
période historique autre que celle choisie
par le candidat pour l'écrit I de même,
que dans le 1^{er} de cette épreuve 4 on mette
en les mots: et sociales, enfin qu'on n° 6
oral de II on puisse opter pour la philoso-
phie ou l'hétérographie.

M. Othmann, proposant pour le 1^{er}
remplacer le 1^{er} examen, de placer l'option
de l'histoire économique au 4 de II
A propos de l'épreuve orale n° 2 du second

Comm

examen il fait remarquer que l'élève ne peut pas l'histoire de judaïsme ni celle des chrétiens.

M. Bally pense que le titre de Licence en Lettres se justifie par la place accordée à l'examen à la littérature, aux langues et à la linguistique.

Mais M. ^{objection} Kander dit alors la 1^{re} examen de langue grec ne concordera pas avec le 1^{er} des autres lettres.

M. Bourcier est tout seul ~~adversaire~~ à gauche, qui correspond à l'ancienne Licence à Sc. Soc. de notes. Faut-il, est bien une Lic. à Sc. morale.

Le rapport de M. de rejeter le titre de Lic. à Lettres.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire Ch. Bally

Séance de Samedi 14 décembre 1915, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. Litz, De Cise, Mures, Piffard, Kalsch, Bally. Excusé: M. Bourcier.

Communications du Doyen.

A propos de l'enseignement pratique des langues étrangères, le Bureau ne s'est pas rangé à l'idée d'une enquête auprès des étudiants; il demande en outre qu'on s'occupe quelles langues seront enseignées dès le début.

Le Doyen répondra, au nom de la Faculté, que c'est l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le russe.

On demande à M. Bally: il dit qu'on demande d'enseigner comme pivot. Soient

M^{lle} Kalli Kari

sont examinés de maintenant.

Sur prière favorable du Bureau, M^{lle} Kalli Kari est autorisée à passer un examen annuel à la fin de l'hiver.

La session extraordinaire d'examen prévue pour dimanche-jour, à l'ann. par l'un des candidats qui l'avaient demandée devant se présenter en mars.

M. Tumenas

M. Tumenas propose comme sujet de l'examen préalable à la soutenance de thèse : La Stoaïsme de J. J. Rousseau. Le Faculté est d'accord.

M. Schumann

M. Schumann demande à passer un examen de capacité pour l'enseignement de français. On lui propose de s'inscrire dans nombre régulier ou Séminaire de français moderne et de passer l'examen en cette qualité.

M^{lle} Nicoloff

M^{lle} Nicoloff (ex-matras à Paris) de venir à la présente à la Licence. On lui demande des renseignements complémentaires.

M^{lle} Popoff

M^{lle} Popoff demande l'immatriculation avec un certificat d'une école de commerce de Laponie. Ce diplôme est déclaré insuffisant.

Nouvelle Licence.

Discussion des épreuves

du 1^{er} examen.

Sur la proposition de M. Muret le n° 1. de l'oral (linguistique) est reporté après le n° 4 de projet.

M. Muret demande en outre la suppression de l'histoire de la pédagogie, ce qui permettant de placer la pédagogie générale au 2^d examen et de faire de l'économie politique et des éléments de droit deux épreuves distinctes par option.

M. Maloch propose de doubler le titre : Théorie de la pédagogie par : Histoire de l'éducation ; l'épreuve reçoit de ce fait un

porté plus large, sans insister pour en la
maintien, il croit préférable que la géographie
générale figure au premier examen.

M. De Cuvé est favorable au maintien de
l'histoire de l'éducation au II, parce qu'il y a
avantage à ce que les candidats restent pendant
les trois ~~années~~ années sous la direction
des professeurs pour les branches les plus im-
portantes.

M. Leiz propose aussi le maintien des deux
épreuves, plusieurs candidats qui postuler-
ont le grade se restreignent à l'enseignement,
et plus, le compte des heures, égal pour les
deux examens, ne ~~serait~~ ^{devrait} pas être modifié.

M. Kolach ayant pu il paraît impossible
de concentrer l'enseignement de sa branche
sur une seule année, d'ailleurs la géographie
à sa place est comme science morale.

M. Kurek retire sa proposition.

M. De Cuvé estime que les éléments du
droit sont plus importants que la géographie
politique et l'anthropologie. Le ~~not~~
devrait donc constituer deux épreuves dis-
tinctes.

M. Kurek ~~dit~~ ^{croit} que l'anthropologie, elle
ou elle est actuellement comprise,
ne soit pas vraiment une science morale,
en harmonie avec l'esprit de la nouvelle
licence. Il demande que la géographie
politique, soit remplacée par la géographie
générale; d'ailleurs M. Charis enseigne au
présent la géographie humaine et non la
géographie politique.

M. Rappart demande l'introduction de
l'histoire économique, science morale au

plus haut point, et plus nécessaire que l'économie politique, et, à plus forte raison, que l'anthropologie.

M. De Crous adopte ce point de vue; l'histoire économique et les éléments de droit sont indispensables; la géographie est importante, tandis que l'anthropologie et l'économie politique peuvent tomber.

M. Werner doute aussi de l'importance de l'anthropologie pour le nouveau examen. A propos de l'histoire économique il fait remarquer que la science propre ne doit pas être essentiellement historique, si on veut lui conserver son vrai caractère. En tout cas l'histoire économique aurait sa place au second examen.

M. Kuntz précise, en demandant au 4^e ord. de II l'option entre l'histoire ~~de~~ économique et l'histoire des institutions, tandis que M. De Crous voudrait réserver à la première de ces disciplines un $\frac{1}{2}$ et ajouter à l'ord. de II.

M. Kuntz propose aussi l'exclusion de l'anthropologie et l'option entre la géographie et l'histoire économique.

M. Ley fait remarquer cependant que la géographie n'est enseignée que pendant un semestre sur 4, d'où une grande inégalité entre les branches prévues au choix.

M. M. Kuntz, Werner et Bally sont d'avis que les sciences historiques ne doivent pas prédominer.

Sur la proposition de M. Kuntz, le projet est renvoyé à la Commission.

Travaux de la 2^e d.

Le Secrétaire Ch. Bally

Séance du samedi 18 décembre, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. Muret, Leizy, Oltramare, De Cuvé, Bally, Bouvier, François. Excusé: M. Holsch.

~~On décide que le crédit de 1676 fr. alloué par le Département à la Faculté des Lettres pour 1915 sera affecté par moitié à la Bibliothèque, d'une part, aux cours et conférences, d'autre part.~~

M. Tamenas

L'entretien demandé à M. Tamenas aura lieu le 8 janvier à 4 heures. La discussion sera dirigée par M. Bouvier, François et Werner.

M. Roumy

Le demandeur de M. Roumy est renvoyé à une commission composée de M. Bouvier et Bally.

M. Gallis.

M. Gallis demande à accéder à la Licence en Lettres. Il devra préalablement passer la maturité.

M. Beraggiola.

M. Beraggiola demande à se présenter au Doctorat. Ses titres sont reconnus insuffisants.

Nouvelle Licence.
Discussion des épreuves.

(Suite du 1^{er} examen)

M. Muret regrette la disposition de la géographie; il voudrait que la part faite à la pédagogie soit réduite ^{demande si la Commission prévoit} ~~et~~ un certificat d'aptitude à l'enseignement ~~est~~ ^{soit} rattaché au nouveau grade comme à la Licence en Lettres.

M. Oltramare craint que cette adjonction ne rende l'assimilation apparente des deux grades dangereuse pour ~~la~~ la Licence en Lettres.

M. M. Werner et Leizy proposent la maintenance

de la pédagogie dans les proportions prévues
par la Commission

La question du certificat d'aptitude est
réservée pour plus tard.

On adopte les révisions suivantes
nos n° 6 et 7.

"n° 6 éléments de droit,

n° 7 économie politique ou histoire
économique."

n° 8 adopté avec la rédaction:

"Traduction à livre ouvert d'un texte de critique
littéraire ou d'histoire" (le vote conformément
au projet).

II^e examen.

Rédaction adoptée pour le n° 1 de l'écrit:

"Composition sur un sujet d'histoire impé-
riale d'une période désignée par le candidat."

n° 2: même rédaction ^{parallèle au} ~~projet~~ n° 1.

Oral. n° 1 adopté avec la rédaction:

"Explication ^{2^{im}} de textes littéraires écrits dans une
langue ancienne ou moderne enseignée à l'Univer-
sité, à l'exclusion de français".

n° 2 et 3 adoptés sans changements.

n° 4 On décide de maintenir les mots
et sociales dont on avait proposé la suppres-
sion, et de rejeter dans des notes le
détail de l'épreuve (lettres a, b, et c).

M. De Une propose de faire porter cette
épreuve sur une période antérieure que celle choisie
pour le n° 1 de l'écrit. Cette proposition, com-
muniée par M. Lefebvre, n'est pas adoptée.

n° 6. adopté sans changements.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance de janvier: 8 janvier 1916, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: MM. Muret, De Cus, Seif, Othman, Malin, Bally. — Excusé: M. Bouvier.

M. Tammes.

L'inscription de M. Tammes est renvoyée au janvier 15 à 4 h.

M. Gallis.

M. Gallis a fait savoir qu'il compte se présenter à la maturité en juillet prochain; il demande que les deux semestres universitaires 1915-16 lui soient comptés pour la Licence. Accordé.

M. Bouvier est désigné pour faire partie du Comité d'Assistance aux Chômeurs.

La Faculté est disposée à allouer un subside à cette œuvre; le montant de cette allocation dépend de l'état de la Caisse, qui sera établie par les soins du Doyen.

Nouvelle Licence.

Titre.

M. Othman propose d'utiliser le nouvel examen Licence à Sciences Morales (histoire et philosophie), et M. Muret: Licence en philosophie et histoire. M. De Cus insiste à nouveau pour qu'on adopte la forme de Licence à lettres.

MM. Seif et Bally recommandent la thèse primitive: Lic. en Sc. Mor. sans adjonction.

M. Werner maintient le inconvénient de Lic. par énumération. *

On décide à l'unanimité de garder la thèse primitive et de ne proposer l'adjonction histoire et philosophie qu'en cas d'opposition de la part du Sénat ou de la Commission scolaire.

* M. De Cus maintient qu'il demande de franchir le examen université avec exactement aux disciplines par l'Institut de Licence en regard avec le nom de Sciences Morales.

Prix Haussier.

Admission à la Licence.

Licence ès Sciences

Morales.

— Nombre de semestres

Un seul candidat est parvenu. Furent partie du jury : M. Baurier, François et Fr. Grandjean. Le Doyen dans l'ordre des archives de la Licence pour 1918. Sur la proposition de M. Heurt, les candidats empêchés par leurs devoirs militaires pourraient choisir entre les listes de 1915, 1916 et 1917.

La discussion porte d'abord sur la proposition de M. De Cree, tendant à permettre aux porteurs de ^{diplôme de} Baccalauréat ès Lettres de Genève, ou de titres jugés équivalents, d'accéder au premier examen au bout de deux semestres.

M. Oldenbourg, Baurier, Lig, Bolly et Arner font des objections ; le principe accordé aux bacheliers ne saurait pas ^{les} proportionner à l'importance ^{d'un} du diplôme ; il ne couvrirait pas l'accroissement des avantages à des bacheliers non représentés à la Licence ès S. M. ; Il est en outre fait observer que le gouvernement belge ne reconnaît pas les titres supposés avoir de six semestres d'études.

M. De Cree retire sa proposition. Celle de M. Heurt, tendant à conférer les mêmes avantages aux candidats possédant le français, est repoussée.

On décide de ne pas laisser les candidats au premier point pour le nombre des semestres.

Quant à la question de savoir si le minimum sera élevé au quatrièm^e semestres pour le premier examen, M. Arner pense que'il ne faut pas perdre de vue la connexion ^{avec la} entre les différents di^{di}plômes ès Lettres.

M. Oldenbourg fait remarquer que cette mesure ne doit pas servir de base, car elle

- Raccordement avec
l'Ecole de Junes Filles.

On est d'accord d'exiger une maturité, quelle
qu'elle soit. Mais M. Lutz fait observer que
le raccordement de l'Ecole de Junes Filles avec
le Collège suppose une maturité avan-
cée. Il voudrait demander l'avis
des élèves de l'Ec. Sec. dans la Section Pédago-
gique.

Séance lundi 76.

Le Secrétaire Ch. Bally.

Séance de Samedi 22 janvier 1915 à 5 heures.

Président M. Werner, Doyen.

Présents: MM. De Cus, Lutz, Muret, Oltra-
mare, Kelné, Bally. Excusé: M. Bonnier.

M. Tumenos.

M. Tumenos a fait savoir que c'est pour
cause de maladie qu'il n'a pas répondu à la
convocation de la Faculté.

M. Grandjean a accepté de faire partie du
jury pour la pièce Hentrich.

M. Braunholz.

M. Braunholz, obligé de retourner en
Angleterre, demande un certificat attestant
qu'il a fait des études à la Faculté. Accordé.

Finances.

M. Werner rapporte au nom de la Commission
des Finances. La Faculté possédait actuellement
1036 fr. 30; la somme à répartir entre les
Lectures de Sciences Econ. et Soc. est de 187 fr.
55. La Commission propose de verser
cette somme, au nom de deux Facultés, à l'œuvre
d'assistance aux étudiants. Approuvé.

Licence ès Sc. Morales.

- Accès au Doctorat en
philosophie.

La Commission ^{propose} une pour le porteur du
diplôme de Lic. ès Sc. Mor. l'examen de
Doctorat soit réduit à une composition
sur l'histoire de la philosophie (période

choisie par le candidat) et deux épreuves orales, soit: l'explication d'un texte philosophique correspondant à la période choisie pour la composition, et un interrogatoire sur une discipline philosophique autre que celle choisie par le candidat pour le 2^d examen de Licence.

Ces propositions de la Commission sont adoptées.

On précise que parmi les disciplines philosophiques offertes au choix de candidat pourront figurer la philosophie de l'histoire et la philosophie de la religion.

- Doctorat à St. Moreau.

La Commission propose de décider en principe la création de ce grade, mais de renvoyer à une date ultérieure le débat sur cette question.

- Accord avec l'École Second. des J.F.

La Commission propose d'exiger une licence, quelle qu'elle soit. Le latin ne devient pas obligatoire, parce qu'il y a déjà recouvrement ^{avec} l'École Sec. avec la Section Pédagogique du Collège.

M. De Cuvier remercie la Commission de son utile travail.

Certificat d'aptitude à l'enseignement Secondaire.

Ce certificat se rapporte aux deux Licences.

Comme la Faculté de Sc. élabore un projet analogue au sien fait figurer la psychologie, on examine la possibilité d'introduire cette branche ^{au} programme.

Sur la proposition de M. Malsch, il n'est pas donné suite à cette idée.

M. De Cuvier, insistait sur le caractère pratique de cet examen, voudrait supprimer les épreuves théoriques.

M. Bally, appuyant M. De Cuel, faisait d'avis que les leçons pratiques figuraient au n° 3 du programme faisant ~~stage~~ ^{constituées} par un court stage. Mais il reconnaît les difficultés ^{rencontrées} de cette innovation et se borne à émettre le vœu que le régime des suppléances actuellement en vigueur au Collège, soit réformé.

M. Oltmanns accentue l'importance de la didactique pour les futurs maîtres. D'autre part

M. De Cuel se demande si l'examen de pédagogie doit être maintenu pour les ~~autres~~ ^{autres} Licenciés ès Sc. Morales.

M. Werner propose alors de supprimer cette dernière branche et de faire de la didactique l'objet d'une composition.

Mais M. Oltmanns propose le maintien des deux disciplines; cette disposition ne créerait pas une grande inégalité entre les Licenciés ès Sc. et les Lic. ès Sc. Morales.

M. Lutz montre aussi que la didactique ne se compare que sur le base de la pédagogie.

M. Werner fait une nouvelle proposition: l'examen de pédagogie serait oral et celui de didactique écrit; de cette façon l'inégalité entre les deux catégories de licenciés n'est aucunement sensée.

La séance suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Séance levée à 7 heures.

Le Secrétaire Ch. Bally.

Séance de Samedi 29 janvier 1916, à 5 h.

Présidence de M. Warner, Doyen.

Présents: M. De Cuv, Seif, Olthamer, Bowier, Halsch, Bally.

M. Jones.

M. De Cuv annonce que M. Jones lui a communiqué son projet de thèse de doctorat sur Simon Goulart; (est-ce) il a informé le candidat que son travail ne répond pas aux conditions du doctorat genevois.

Le Doyen fait savoir que la Faculté des sc. éc. et soc. s'est déclarée d'accord pour l'allocation de fr. 180 à l'auteur d'écrits, tant aux étudiants.

Le Département rend à la Faculté un vœu relatif à l'institution d'un enseignement pratique des langues mortes. La question est renvoyée à la Commission.

Lettre de M. Muret.

Le Doyen lit une lettre de M. Muret, exprimant le déplaisir qu'il a éprouvé à voir un de ses collègues céder sa chaire à un professeur étranger pour y traiter un sujet qui ressortissait à l'enseignement des langues et littératures romanes.

M. Warner ajoute que le vœu émis par M. Wilmette lui avait été communiqué par M. Bowier et n'avait soulevé aucune objection de son esprit.

M. Bowier donne quelques détails sur les circonstances qui l'ont amené à offrir sa chaire à M. Wilmette, et déclare qu'il accepte le sujet proposé parce qu'il s'agit d'un ^{pas} plus que la Faculté, à qui il s'est régulièrement annoncé, le sentiment

ou il portait attachée aux Dents d'un collègue auquel il porte les sentiments d'une estime et d'une amitié de longue date.

Demande d'enseigner.

M. Roussy.

M. Bouvier rapporte au nom de la Commission chargée d'examiner la demande d'enseigner comme privat-docent, présentée par M. Roussy.

En raison des mérites, rendus par ce dernier, notamment au Séminaire de fongais meubran et au Cours de Vacances, la Commission propose de le mettre au bénéfice de l'ancienne loi et de lui demander une thèse d'habilitation.

On décide de demander cette thèse à M. Roussy, mais en se basant uniquement sur le régime actuel.

Certificat d'aptitude.

M. Oltramare revient sur une opinion précédemment exprimée et estime que le certificat d'aptitude ne doit rien avoir de commun avec la licence à Paris-Mocors.

M. M. Oltramare et Bouvier pensent que l'attribution exclusive de ce certificat à la Licence à Leber ne mettra nullement la nouvelle licence en état d'infériorité.

M. M. Werner, De Cuv, Kolsch et Bolly sont d'un avis opposé; le certificat sera lui demandé; il constituerait une sorte de garantie octroyée par la Faculté; la nouvelle licence en sera un peu améliorée. Il serait facile de distinguer deux catégories de Licenciés.

On décide finalement d'adopter un programme commun aux deux licences et de le constituer comme suit:
d'une composition écrite sur un sujet de pédagogie.

2) une interrogation sur un sujet de D. D. -
E. D.

3) deux leçons à donner sur les sujets propo-
sés par la Commission.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire : Ch. Bally.

Séance de Samedi 5 février 1916 à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents : M. Lutz, Bouvier, Muret, François,
Rappot, Haloub, Bally.

M. Tamenos.

M. Tamenos demande à pouvoir faire
imprimer sa thèse d'habilitation fortien-
nement à la soutenance. Cette demande, motivée
par des raisons péremptoires, lui est accordée. Son
habilitation préliminaire est fixée au jeudi
10 à 6 h.

Enseignement pratique
des langues vivantes.

On décide d'établir sur les langues vivantes
le devis demandé par le Département :

enseignement de l'italien, de russe, de
l'allemand et de l'espagnol,

vingt heures par semaine (exceptionnellement une
heure, en cas de fréquence restreinte),

traitement de 500 fr. par année pour
2 heures, et de 300 fr. pour une heure.

Le Département décidant qu'une partie de
ce qui soit prélevé sur le crédit cours et compé-
rences, M. Muret propose que le crédit
de la Bibliothèque soit porté à 2000 fr. et
que le crédit extraordinaire, qui complèterait
la constitution, soient supprimés ; le Département
affectant alors aux nouveaux enseignements
les 500 fr. ^{équivalents} ~~constituant~~ la somme ^{supplémentaire} ~~à affecter~~.

On décide de maintenir la création de la nouvelle
et d'en préciser la portée à l'enseignement projeté,
en exprimant la vœu
indépendance que la nouvelle Faculté continue à avoir
une tenue égale.

M. Renaud fait prévoir que la Faculté de
Sci. éc. et s. accepte ces arrangements.

Sur la proposition de M. Bouchard, la Faculté
est unifiée sous le nom: "Certificat d'aptitude
pédagogique complémentaire aux leçons de la
Faculté de Lettres."

La discussion est ouverte sur la durée du
programme.

Premier examen: l'écrit est adopté sans
discussion. L'oral l'est également; on spécifie
que pour les n° 1 et 2 l'examen pourra porter
sur la botanique ou la zoologie, et pour le n° 3
sur l'hygiène générale.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire Ch. Bally

Séance de Samedi 12 février 1916, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. Lef, DeCru, Olthamers, Halsch, Bally

M. Tumeras ayant fait défaut pour la
seconde fois, la Faculté proposera au Sénat
qu'il ne soit pas donné suite à sa demande
d'enseigner.

La Département demande qu'on ajoute à
la liste des jurés d'examen les noms de M. M.
Bouchard, Raverebon et Zbinden. La ques-
tion est renvoyée au Bureau.

La prochaine session d'examen commencera le 15 mars.

Certificat d'aptitude.

Diplôme d'étude de
pédagogie.

M. Tumeras

Jurés d'examen.

Séance d'examen.

Enseignement pratique
des langues vivantes.

Diplôme d'études
pédagogiques.

La nouvelle Faculté a décidé de ne pas
faire d'inscription après les études ; elle en
répondra à consacrer un crédit de 500 fr.
pour les nouveaux enseignants. Elle de-
mande qu'ils soient organisés de en
tout cas pour l'allemand, l'anglais et
l'italien, et en seconde ligne, pour l'es-
pagnoles et le russe.

Discussion du programme (suite).

Second examen. Ecrit.

M. De Cue fait remarquer que, si
l'écrit est éliminatoire, la présence
de deux épreuves au lieu de trois
diminue les chances de passage pour
les candidats.

Sur la proposition de M. Olthaus, on
décide que l'écrit ne sera pas élimi-
natoire et ~~admettre~~ les deux épreuves
proposées par la Commission sont adoptées.

Oral. Les modifications suivantes
sont adoptées :

n° 1 : suppression de la parenthèse
et de la note...

n° 2 : suppression du mot théorique et
appliquée.

n° 3. Suppression de éléments

n° 4 : adjonction de "au choix de candidats".

A propos de la "leçon dans une
classe" prévue au n° 5, on décide que
M. Werner et Kalsch consulteront le
Département sur la possibilité de cette
épreuve et les conditions ^{dans lesquelles} ~~possibles~~ où elle
pourra se faire.

n° 6. On arrête la rédaction suivante
de la parenthèse : "(L'interrogation portera

1° sur le français, 2° sur l'une des matières
d'enseignement nouvelles, au choix de l'élève (art 1°)
la note conforme au projet.

Le ^{de l'examen} titre de projet est ainsi adopté.

Sur la proposition de M. Olkhanov, on décide
de faire porter l'examen éliminatoire
sur le français seulement (une épreuve
écrite et une épreuve orale).

Modifications relatives au nombre de
sujets, au premier examen, on ajoutera
"après deux semaines au moins".

A propos des conférences obligatoires, on
décide que pour chaque ~~semaine~~ examen,
elles composeront chacune deux semaines.

Séances levées à 7 h.

Le Secrétaire: Ch. Bally

Séance du Samedi 19 février, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. M. Bourrier, De Cus, Bally.

M. Tumenas

M. Tumenas a écrit au Doyen pour
notifier son abstention. Le Recteur a
été informé; le Bureau ^{prononcera} ~~discutera~~.

Séance Examens.

On décide de terminer les cours le
mardi 24 ^{mars} et de commencer les examens
le lendemain.

Enseignement pra-
tique des langues é-
trangères.

La nouvelle Faculté met en première
ligne l'allemand, l'anglais et l'italien,
et au second rang notamment, l'espagnol
et le russe.

M. M. Bourrier et Bally attirent
l'attention littéraire et linguistique
du russe. On proposera au Département

l'enseignement de cette langue ne de
 deux langues nationales : l'allemand et l'ita-
 lien, ~~pour les~~ à raison de deux
 heures pour chacune. L'Etat don-
 nerait 500 fr. et les deux Familles inté-
 ressées 1000 fr. On demanderait au
 Département de prendre les frais de
 l'enseignement de l'anglais.

Demande d'enseignement
 M. Roux.

Sur pièces lui favorables de M. A.
 Muret et Bally, M. Jules Roux,
 D^r en Lettres, est autorisé à professer
 de la fin de l'été, un cours de
 provençal moderne.

Doutorat: M.
 M. Laidacker.

M. Laidacker, lic. en théologie de
 l'Université de Vaud, spécialisé dans
 l'étude des langues orientales, demande
 à accéder au Doctorat. On l'y
 autorise moyennant un examen com-
 plémentaire portant sur le latin
 et l'histoire du 1^{er} examen de licence
 et une épreuve écrite sur une période
 de la littérature française.

M. de Quesnel.

M. de Quesnel, ressortissant de
 Etats-Unis, porteur des grades
 juridiques LLB et BCL, demande
 à se présenter au Doctorat. Ses titres
 ne sont pas reconnus suffisants.

Témoigné par le 6 h. 1/2.

Le Secrétaire Ch. Bally.

Commune

Nouveaux

Les

Le

M.

Doctorat

M. Jo

Séance du Samedi 4 mars 1916, à 5 h.

Présidence de M. Weiss, Doyen.

Présents: M. M. Muret, Leiz, De Aus, Oltramare, Bally.

Communications du Doyen.

Le Bureau, consulté sur l'ajournement, par le Doyen, de trois jours à la liste des jours d'examen, a répondu qu'il considérait cette mesure comme régulière.

Nouveaux grades.

Le projet de règlement des nouveaux grades, modifié sur certains points par la commission, sera présenté mardi prochain au Bureau et jeudi à la Faculté pour être ^{porté} ~~transmis~~ ~~à~~ au Sénat.

Séance d'examen.

Candidats:

au premier examen de Licence: M. M. Braunholz, Huguenin et Tétaz;

à l'examen annuel de pédagogie: M^{lle} Pallikari.

Le Doyen dresse le tableau des examens, qui commenceront le mardi 14 et se termineront le mardi 21. Ce tableau sera communiqué à la nouvelle Faculté.

Suppléants.

On décide de demander au Département de ne pas faire appel à de nouveaux suppléants pour le semestre d'été, ou bien d'étendre cette mesure à tous les enseignements intéressés.

M. Tuminas.

Le Doyen donne lecture d'une nouvelle lettre de M. Tuminas. L'exigence de l'ambassade ~~présentée à la soussecrétairerie est maintenue~~.

Doctorat en Lettres.

M. Jones.

M. De Aus fait savoir que M. Jones a été invité à faire précéder d'une introduction sa thèse sur Simon Goulart, consistant essentiellement en une bibliographie et la publication de lettres de Goulart.

Demande d'insérer
M. Faïtlovitch.

M. Faïtlovitch, élève titulaire de l'Ec. pol.
des H. Etudes de Paris, D^r en Lettres de Louvain,
auteur de plusieurs publications, devant
à faire un cours de privat-docent sur l'his-
toire et les langues de l'Abyssinie.
Au cas où la fixation de M. Montet sera
favorable, M. F. sera invité à prendre
part à un entretien dirigé par M. Montet,
Ed. Naville, et Oltramar.

Séance levée à 6 h. $\frac{3}{4}$

Le Secrétaire Ch. Bally.

Séance du jeudi 9 mars, à 3 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents MM. De Cues, Malin, Oltra-
mare, Rappant, Reiz, Bally.

Le Doyen fait savoir qu'un nouveau
candidat, M. Girardin, s'est présenté pour
la licence.

Règlement des nouveaux
grants.

Il donne ensuite lecture du projet de
règlement des nouveaux grants, rédigé par les
membres de la Commission; on y apporte
plusieurs modifications de fond et de
forme (voir la 2^e édition). L'ensemble
du projet est ensuite adopté.

M. Oltramar présente cependant quelques
observations sur les dispositions financières
prévues à l'article 42^e, qui n'ont pas été
explicitement discutées.

M. Faïtlovitch.

M. Montet a pu encore faire connaître son
méavis relatif à la demande de M. Faïtlovitch.
Dès que le Doyen l'aura reçu, il fixera
la date de l'entretien d'habilitation.

Règle
gran

M. M. Derron et Holst ont eu une entretien avec
M. Rosier au sujet des leçons pratiques exigées pour
la certification d'aptitude pédagogique. M. Rosier
a réservé sa réponse sur ce point.

Séance avec à 5h.

La Peritière Ch. Bally

Séance de Samedi 18 mars 1916, à 10 h. 3/4.

Présidence de M. Warner, Docteur.

Présents M^{rs}. De Aus, François, Bourier,
Oltmann, Leitz, Bally.

M. Jones

Le jury chargé d'examiner la thèse de
M. Jones sera composé de MM. De Cues,
Borgeaud et Choisy.

M. Marino.

Le Doyen lit une lettre de M. Marins, avo-
cat, faisant savoir que la présentation irrégulière
de cause par son frère est ^{due à des raisons} ~~causée par son frère~~
~~est~~ de santé.

Cours de Vacances

M. Bouvier, informe la Faculté que, en 1915, le Cours de Vacances, avec un effectif de 30 participants, a travaillé pour un déficit de 600 fr. ; prévoyant ~~pour~~ des difficultés plus grandes encore pour 1916, il propose de suspendre l'enseignement cette année. L'Université n'a pu lui annoncer des cours pour cet été, mais, comme M. Bouvier ne croit pas ^{qu'} celui de Genève - comme quelque chose. En outre l'Institut Rousseau envisage la possibilité d'en faire un de son côté.

La proposition de M. Bouvier est acceptée

En réponse à quelques observations pré-
sentées par le Bureau, on décide les

Règlement des nouveaux
grands.

modification suivante au Règlement des
nouveaux grades:

Le titre D contre le titre (double) de
Certificat pédagogique complémentaire à
la Lic. ès L., et Certificat ^{péd.} complémentaire
à la Lic. ès Sc. M.

L'article 42⁵ est supprimé.

L'article 42⁶ est révisé comme suit:

"Les licenciés de la Faculté des Lettres
qui désirent obtenir le Certificat pédago-
gique doivent subir les épreuves suivantes..."

Le programme de Diplôme d'études péda-
gogiques le n° 1 de l'oral du 1er
examen est ~~modifié~~ ^{révisé} comme suit:

"Eléments de biologie générale (Botani-
que générale ou Zoologie).

Le Département désire savoir si
la Faculté formule ^{une} ~~certains~~ ^{proposition}
à propos du budget de 1916.

Aucune proposition n'est faite à
ce sujet.

Séance levée à midi.

Le Secrétaire Ch. Bally

Séance du Samedi 29 avril 1916, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. E. Naville, Prof., De Cuv., Bally

Communications de Doyen.

Résultats des examens
de mars 1916

Lic. ès Lettres, 1^{er} examen

Tous les candidats ont réussi.

M. Huguenin, Samuel,

Arambolz, Eugène,

Girard, Henri

Télay, Gustave

Suppléants.

Nouveaux grades

M. Faillorvitch

Cours de Semestre
d'hiver.

Fonds Royer.

Doctorat en philo-
sophie: M. Tschar

Dispenses.

Examens annuels: Peirzogi.

M^{re} Pallyary obtient la note 4.

Les suppléants M. H. J. Nicolé et Fomelak
restent en fonctions au présent semestre, mais
le Département demande que d'autres suppléants
soient désignés pour le semestre d'hiver.

Le Département désire aussi recevoir de la
Faculté un rapport sur les nouveaux grades,
les motifs qui ont déterminé leur création et
les enseignements auxquels les fonctions de diplômés
sont jugés aptes. La Commission se réunira
à cet effet.

L'entretien demandé à M. Faillorvitch est
fixé au jeudi 4 mars à 5 h.

Le Doyen donne lecture des cours de Semestre
de l'hiver. A ce propos M. Bally demande
que ses cours soient annexés au programme
de Séminaire de façon que les conditions d'ad-
mission à ces cours ne puissent être formellement
interprétées. La Faculté approuve cette demande.

On décide de réélire le délégué actuel
et, en cas de refus de sa part, de désigner
M. Bonvier pour le remplacer.

M. Tschar, Bernois, qui a reçu ses semestres
universitaires (Bern, Bâle, Genève,
mathématiques et sciences naturelles), porteur
du diplôme de Gymnasiallehrer du
canton de Bern, demande à accéder
au Doctorat en philosophie, sur prières
favorables de M. Werner, M. Tschar est ^{ami à} ~~ami~~
se présenter au Doctorat.
~~présenté au Doctorat.~~

M. Ruedi est dispensé des conférences d'in-
scription pour le présent semestre.

Séance levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance du jeudi 4 mai 1916

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. H. Ed. Naville, Oltramare, Montet, Seitz.

M. Faitlovitch

Entretien avec M. Faitlovitch, candidat au titre de privat-docent (histoire et langues de l'Abyssinie).

M. Faitlovitch fait preuve d'une connaissance étendue des choses de l'Abyssinie et démontre qu'il sait assez bien le français pour être admis à enseigner dans notre Faculté.

En conséquence, la Faculté a voté pleinement favorable à la demande présentée par M. Faitlovitch d'être admis à enseigner comme privat-docent.

Séance du Samedi 20 mai 1916, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. H. Seitz, Murat, De Cuv, Bouvier, Kappard, Bally.

Doctorat. M. Jones

Communications du Doyen:

Fond Moynier.

M. Fisher.

Nouveaux grades.

Sur avis favorable du jury, la Faculté accorde l'imprimatur pour la thèse de M. Jones sur Simon Gonlach, sa vie et son œuvre.

M. Bouvier a accepté de faire partie de la Commission du Fond Moynier.

M. Fisher a informé le Doyen qu'il ne se présenterait pas immédiatement au Doctorat.

Le Chef de Département de l'Instruction Publique (des Villes) d'accord avec la Faculté pour l'organisation de la Lic. ès Sc. Mor. et du Certificat pédag. complémentaire, mais réserves.

Suppléances.

son jurement relativement à l'obtention d'un
Diplôme d'Etude Pédagogique.

Le Département décide qu'en prochain semestre
les suppléants de M. Toulouk soient remplacés
et qu'un troisième suppléant soit adjoint
aux deux actuellement en fonctions pour le cours
de langue et littérature grecques.

M. Chazy.

La Faculté décide d'inviter M. Chazy
à venir au cours sur l'Histoire de l'Etat
qu'il a annoncé pour le prochain semestre.

Doyens et Secrétaires.

M. Wernel est réélu Doyen et M.

Belly Secrétaire.

Enseignement pratique

des langues étrangères.

Contrairement à l'avis du Département, qui
voudrait assimiler aux privat-dozents les maîtres
chargés de cet enseignement, la Faculté
propose de leur attribuer le titre de lec-
teurs et demande qu'ils soient "nommés"
par le Département sur la proposition
de la Faculté.

Prix Humboldt.

M. Bouvier rapporte au nom du jury qui
propose d'accorder un accessit, dont le
montant sera fixé plus tard, au seul
candidat qui a été présenté. Adopté.

Demande d'enseigner

M. de Stourdza.

M. Alex. de Stourdza, Roumain, Dr en
Lettres de Bucarest et Paris, auteur de
diverses publications, demande à enseigner
comme privat-doyent l'esthétique et
l'histoire de l'art. La Faculté répond
favorablement.

Doctes Académies.

Le Doyen informe qu'un conseil réunira
les professeurs de diverses Facultés au
Parc des Eaux-Vives.

M. Lambert.

M. Lambert, Roumain, bachelier
en Lettres et en Théologie, demande à être
dispensé de premiers examens de Licence.

On décide de lui demander, s'il s'agit de
la licence en Histoire, les épreuves écrites
du premier examen, et, pour la licence en
Philosophie, les mêmes épreuves, plus
l'épreuve orale d'Histoire.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire: Ch. Bally

Séance du jeudi 15 juin 1916, à 4 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présent M. M. Muret, Leiz, De Cuv, Bonnier, Kolsch,
Bally (excusé: M. Oltramare).

Le Doyen annonce la décès de M. A. Girard-
Toulon, ancien professeur de la Faculté, et celui
de M. Marins, étudiant en lettres.

Règlement de l'Université

Le Recteur a avisé le Doyen que l'élaboration
révision du Règlement doit être faite avant
la séance du Sénat qui aura lieu mercredi
prochain. M. Muret regrette que ce travail
doive être fait dans un si bref délai, car
de nombreuses modifications paraissent dési-
rables. On décide de s'en tenir aux
changements de forme, les autres étant
réservés pour la prochaine édition du
Règlement. La suite de la discussion
est renvoyée à la fin de la séance.

Date des examens.

La Faculté décide que les examens de la
Licence et du Baccalauréat auront lieu du
3 au 8 juillet.

Doctorat: M. Pittard.

M. Pittard a fait savoir qu'il désire se
présenter au Doctorat en Lettres avec une
thèse intitulée: Le théâtre naturaliste en
France. On demande à M. Pittard de

meins d'élargir son sujet.

M^{re} Lips.

M^{re} Lips, qui a fait cinq semestres universitaires à Bâle et deux à Genève, candidate au Mittelschulexamen, désire se présenter au Doktorat ci-dessus avec une thèse de logique.
L'objet et l'étendue de cette thèse dépendent de tout ou partie de la licence. Renvoyé à une commission composée de M^{rs}. Kalsch et Bally.

Conditions d'immatriculation.

Le Doyen lit une lettre adressée à M. Mues, par M. Lombard, professeur à l'Université de Munich, la dernière suggère l'idée d'une entente entre les Facultés des Lettres des Universités romandes sur les questions suivantes : conditions ~~de~~ d'immatriculation, admission des institutions à la qualité d'étudiants, valeur de la Matricule Fédérale.

M^{rs}. Bourier et Lutz font observer que la Confédération des Recteurs est compétente pour étudier ces questions.

M^{rs}. Mues et Bally voient dans la proposition de M. Lombard une occasion de resserrer les liens entre les Universités romandes.

M. Werner rappelle que la question des institutions est complexe, et que d'admettre l'immatriculation ne nous engage nullement pour l'admission aux examens.

Quant à la Matricule Fédérale, M^{rs}. Kalsch et Bally montrent qu'elle devrait être examinée de plus près, son énoncé, valeur avec les matières cantonales, étant sujette à caution.

M. Mues répondra à M. Lombard que la Faculté serait disposée à en

d'un échange de vue sur ces divers sujets
pour la discussion on lui fera entendre cependant
ses arguments.

M. Brander

M. Brander, étudiant en théologie, demande
à se présenter à la licence en octobre
avec réponse de l'interrogation en
philosophie. Accordé.

Exemption: M. Ruedi

M. Ruedi est exempté de la finance
d'inscription pour l'examen de
Licence (fr. 50).

M. de Stourdza

M. de Stourdza annonce un cours de pri-
vat-docent intitulé: Esthétique et histoire
de l'art; on lui demande de préciser.

M. de St. désirerait en outre que son
cours figure au programme de la Faculté
des Lettres et de celui de la sixième Fa-
culté. L'avis de la majorité est de
ne pas faire droit à cette demande pour
ce premier de précédents. La question
sera soumise au Bureau.

Enseignement prati-
que des langues étran-
gères

Le Département a informé la Faculté
qu'il n'a accepté pas le titre de lectures,
qui ne figure pas dans la loi; il propose
que les maîtres soient soumis aux conditions
exigées des privat-docents, et soient
désignés par le Département sur présent
présenté en commun par les deux Facultés
intéressées.

La Faculté estime au contraire
qu'il est impossible d'assembler les
maîtres de langue aux privat-docents et
que la future demande doit être soumise
par elle seule. On proposera
au Département le titre de «maîtres»,
dans le usage au séminaire de

Communi-

Doct-

M. de

Enseigne-

de lang-

frangais moderne, et les autres seraient
nommés par le Conseil d'Etat à la suite d'une
inscription sur des placards de la Faculté des
Lettres.

Séance tenue à 7 heures.

Le Secrétaire : Ch. Bally.

Séance du Samedi 24 juin 1916, à 5 h.

Présidence de M. Wanner, Doyen

Présents : M. M. Murat, Olthausen, Borgeaud, Rappet,
De Crous, Lez, Bally. Excusé : M. Bonnier.

Communications du
Doyen.

M. de Staudz

Enseignement pratique
de langues étrangères.

Le Chef de Département a communiqué au Doyen
l'arrêté du Conseil d'Etat approuvant le règlement
des nouveaux grades.

A propos de la demande de M. Staudz (v. p. 56)
le Bureau a répondu qu'un cours de privat-docent
ne peut être annexé sans deux Facultés à la fois.

Le Doyen propose au Chef de Département
s'occuper au titre de ^{lecteur} ~~maître~~, proposé par la ^{de la} Faculté,
et de nommer un privé commun des deux Facultés de
intéressées pour les nominations. Au Bureau,
le Doyen de la Sixième Faculté s'est rallié à
l'avis du Département.

M. Rappet confirme l'attitude de la Faculté
de Sc. éc. et soc.; il a l'impression que la décision
de M. Bonnier est irréversible.

M. Olthausen fait remarquer que la rétribution
allouée aux maîtres chargés de ces enseignements crée
vraiment une nouvelle catégorie de privat-docent.

M. Murat est d'avis de maintenir énergique-
ment le point de vue de la Faculté, et estime
qu'il est impossible d'organiser le nouvel ensei-
gnement avec des privat-docents.

faire de études de livres au renvoyant au
l'attribuerai dans notre Faculté grâce au moment
où elle se présente à la Licence. La question est
renvoyée au Bureau.

Séance lundi à 7 h.

Le Secrétaire : Ch. Bally

Séance de Samedi 1^{er} juillet 1916, à 5 h.

Présidence de M. Weiss, Doyen.

Présents : MM. Olhamare, Leitz, Bourrier, Bally

Communications de Doyen

M. de Skourda.

— M. de Skourda annonce au programme un cours de
printemps avec le titre : Esthétique et Histoire
de l'art, titre qui avait déjà été reconnu trop
vague. Sur la proposition de M. Bourrier, il
sera intitulé : L'esthétique et l'histoire de l'art.

Doctorat : M. Jones

La Faculté décide d'inviter M. Th. Dufour à
prendre part à la soutenance de la thèse de
M. Jones. Une séance aura lieu le vendredi
7 juillet pour la discussion des épreuves. Que le
candidat n'a pas encore fait connaître.

La date de soutenance est fixée au mardi 11 à 3 h. salle
45. Prendront successivement la parole : 1) M. De-
luc, 2) M. Borgeaud, 3) M. Choisy, 4) M.
Th. Dufour.

M^{lle} Lips.

M. Bally rapporte au nom de la Commission
celle-ci propose que, M^{lle} Lips, après obten-
tion du diplôme de M. et M^{lle} Cahier de Nîmes,
soit autorisée à faire une version latine
et une dissertation française, qui lui confè-
reront l'équivalence de la Licence et l'admission
en vue de l'accès au Doctorat.

Cours de linguistique gé-
nérale de F. de Saussure.

M. Bourrier expose la récente publication
de cours de linguistique générale de

F. de Saussure. Sur la proposition des universités, sont adressés à M. Bally, Richelieu et Riedinger, qui ont publié cet ouvrage. M. Bally remercie vivement M. Saussure en son nom et au nom de ses collaborateurs.

M. Harari

M. Harari demandant à présenter sa thèse en octobre, on décide que sa thèse, non encore achevée, sera examinée pendant les vacances par une Commission composée de MM. Oltramare, président, Kœhler et Edouard Vacher (à l'apport de ce dernier, M. Lucien Gautier); la Faculté prendra connaissance de rapport de la Commission dans une séance qu'aura lieu avant l'ouverture du semestre d'hiver.

M. Lübbig

M. Lübbig demande à présenter une thèse d'habilitation avant la clôture du présent semestre; on lui répondra que sa demande ne peut en aucun cas lui être accordée immédiatement; la Faculté de prendre une décision avant d'avoir obtenu les renseignements sur M. Lübbig, et la question sera examinée ensuite par le Bureau.

Programme détaillé
de la Licence ès Sc. mo-
rales

Le Doyen donne lecture du programme détaillé de la Licence ès Sc. morales, auquel la Faculté apporte quelques modifications, relatives notamment à l'embrogement de psychologie et à celle d'histoire de religion.

Séance close à 7h.

Le Secrétaire: Ch. Bally

Epithèse

Doci

M.

M. M.

Séance de Vendredi 7 juillet 1916, à 9 1/2 de matin

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents MM. De Cus, Seitz, Oltramer, François, Bally.

Epithèses de M. Jones.

La Faculté prend connaissance des épithèses de M. Jones; quelques modifications sont demandées.

Doctorat: M. Pittard.

Elle adopte le nouveau titre proposé par M. Pittard pour sa thèse de doctorat: Le naturalisme au théâtre sous la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

M. Meszley.

M. Meszley, privat-docent, s'excuse pour ne pas reprendre son enseignement l'année prochaine, désire cependant que ses cours soient annoncés au programme. Le Doyen tranche la question.

M. Macrovitch.

Par suite d'un malentendu M. Macrovitch, candidat à la Lic. ès L. mod. (2^e examen), n'a pu disposer que de quatre heures au lieu de six pour la dissertation allemande; on décide de tenir compte de cette circonstance dans l'appréciation de ce travail.

Séance levée à 10 heures.

Le Secrétaire Ch. Bally.

Séance du Mardi 11 juillet 1916, à 9 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: MM. De Cus, Borgeaud, Seitz, ^{Bonner} Rothard, E. Choisy, Th. Dufour, Bally.

Doctorat de M. L. Ch. Jones.

Sujet de la thèse: Simon Goubert, sa vie et son œuvre.

Ont pris la parole: MM. De Cus, Borgeaud,

E. Choisy, Th. Dufour, Feitz, Bally.

M. Jours a obtenu les notes suivantes :

Thèse : 5 ¹/₄

Soutenance 4 ³/₄.

Séance levée à 6 h. ¹/₂

Ch. Bally

Séance du mercredi 12 juillet 1916, à 2 h. ¹/₂.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents : MM. Muret, Oltramare, Rappard, Feitz,
De Cusé, Bouvier, Bally.

M. Messling.

Le Sénat a écarté la demande de M. Messling
(v. p. 61).

M. Sedchaya

Le Doyen lit une lettre de remerciements, ^{de M. Sedchaya} en
réponse à l'adresse de félicitations de la Fa-
culté au sujet de la publication de Cours de
Linguistique Générale de F. de Saussure.

Résultats des examens.

Le Doyen donne connaissance des résultats
des examens.

Baccalauréat.

Obtiennent le diplôme : M^{lle} Deborges, M^{lle}
Buscartes, Patte et Georg.

Licence, 1^{er} examen

MM. Frickjer, chevalier de Roussy.

Licence, 2^e examen.

Lettres classiques, M. Chenu.

Lettres modernes, M. Macrovitch.

Examens annuels

M^{lle} Schwartz, MM. Chryschoos et Miriotis.

Enseignement pratique
des langues étrangères

Le Doyen rend compte de l'entretien
qu'il a eu avec le Chef du Département.
M. Ravier maintient son point de
vue : il estime que les préavis de

* M. Ocha-
vian au
4^e

M^{lle} Gu-

nomination doit être présentée par les deux Facultés intéressées, les personnes chargées de ces enseignements ne peuvent s'appeler maîtres, ce titre créant une nouvelle catégorie de professeurs, non prévue par la loi, ils seront privat-docents. M. Ravier n'a pas été ébranlé par l'objection que ces privat-docents, s'étant retirés, constitueront en fait une nouvelle classe de corps enseignants, tandis que le titre de maître est déjà en usage depuis longtemps au Séminaire de Fougères moderne.

M. M. Oltramare et Muret estiment que dans ces conditions la Faculté ne peut que renoncer à l'institution projetée.

M. Lutz s'est mis en avis analogue, mais au lieu de renoncer, la Faculté doit, selon lui, maintenir le point de vue qui a prévalu jusqu'à présent.

M. Bally insiste sur les inconvénients qu'il y aurait à laisser passer dans une autre Faculté un enseignement qui a sa place naturelle dans la Faculté des lettres.

On décide finalement de ne pas insister sur la question de préavis commun, mais de persister à demander que l'enseignement ne soit pas confié à des privat-docents.

On adopte une proposition de M. Bourrier, tendant à charger le Doyen de relayer, à l'adresse de M. Ravier, un mémoire explicatif sur l'ensemble de la question, et de le soumettre à l'examen d'une commission composée de MM. Bourrier, Muret, Lutz, Ravaud et Bally.*

Sur la proposition de M. Bourrier le Séminaire de Fougères moderne est autorisé

* M. Oltramare communique M. Ravier au nom de la Faculté.

M. Guichouard

à organiser une session extraordinaire d'examen
en octobre, pour permettre à M^{lle} Juriakowitch,
qui a échoué en juillet, de se présenter une
seconde fois, en regard à son état de santé.

Initiative de la Faculté de
Lettres de Hambourg.

Le Doyen lit une lettre par laquelle la
Faculté des Lettres de Hambourg propose
un échange de vues à propos de l'équiva-
lence des titres des diverses Universités
suisses et (de l'avis) des conditions d'ad-
mission à la Licence.

La Faculté se déclare disposée à discuter
ces questions avec la Faculté des Lettres,
de Hambourg.

Séance levée à 4 h. 1/4

Le Secrétaire Ch. Bally.

Séance du vendredi 6 octobre 1916 à 4 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M^ll. Muret, Leibz, DeLue, Oltramare,
Bally.

Communications du Doyen:

- Examen

Candidats au premier examen de Licence de
Lettres: M^ll. Ch. Rueff et V. Ruedi
pour le 2^e examen de la Licence en Lettres
modernes: M^{lle} R. Ehlers.

Les examens auront lieu du 16 au 21
octobre.

- Suppléances

Les suppléants de M. Jules Nicole pour
le présent semestre sont M^ll. V. Martin,
J. de Bude et J. Nicole; ceux de M. Tanelat:
M. Choisy pour l'anglais, M^ll. Schenker et
Hassler pour l'allemand.

Privat-docent

M. Deonna.

M. Deonna annonce pour ce semestre
un cours de privat-docent intitulé: Histoire

Enseigne-
ment de l'anglais

- M. Privat.

- M. Bryan.

Enseignement pratique
des langues étrangères.

et science de l'art, idées et formes artistiques.

M. Edm. Privat demande à professer comme privat-docent un cours de langue anglaise et un autre intitulé : la question polonaise dans les littératures anglaise et française. La Faculté fait des réserves à propos du second cours; on prie M. Privat d'y renoncer.

M. Bryan, professeur à Tottis, a demandé par lettre adressée au Doyen si l'Université pourrait lui confier quelque occupation; cette demande est écartée.

Le Doyen ~~pour~~ annonce que le chef du Département, en réponse à la lettre envoyée en juillet dernier au nom de la Faculté des Lettres, a répondu qu'il maintenait les trois conditions précédemment établies, à savoir : que les préavis de nominations soient présentés en commun par les deux Facultés intéressées; que les maîtres soient rétribués; qu'ils soient privat-docents.

M. le Doyen de la Sixième Faculté a fait savoir que, tout en regrettant cette décision, il croit qu'une entente est possible et demande à la Faculté des Lettres de ne pas renoncer à son projet avant d'en avoir délibéré avec les Sciences économiques et sociales.

M. Muret estime que dans ces conditions le mieux est de renoncer à l'institution du nouvel enseignement.

M. De Aue pense que pour justifier la teneur de "maître" on pourrait faire valoir l'exemple de M. Joubert, qui crée un précédent.

M. Bally rappelle l'intérêt que la Faculté avait à accepter, même dans des conditions défavorables au début, l'occasion

qui lui est offerte. La sixième Faculté, qui ne désire nullement instituer pour son compte cet enseignement, se verra forcée tout de même de créer ^{des} ~~un~~ ~~enseignement~~, et à ce moment nous nous en face d'un fait accompli. La difficulté réside tant de la nécessité d'avoir des maîtres privés-docents, n'est nullement insurmontable; cette condition pourrait même être salutaire. La Faculté a intérêt à mettre son avenir au-dessus de questions de principe discutables, mais qui sont dans l'espèce un détail des questions de forme.

M. Saizy montre aussi que la Faculté est à un moment décisif et que nous risquons de compromettre son avenir par une inhabileté excessive.

M. Werner appuie les idées émises par M. Baley et Saizy; ^{on pourrait soutenir} ~~il est certain~~ même que le Département nous rend service en nous obligeant à prendre des privés-docents.

M. Muret émet alors l'avis que le Sénat propose une modification de la loi mettant d'abord la question de principe avec les exigences du nouvel enseignement.

Mais M. Oltramarin, tout en approuvant en théorie cette idée, pense qu'elle n'est pas chance d'aboutir et ^{fera mauvais} ~~serait~~ ~~proposée~~ ~~offr~~ au Département.

M. De Cuvier rappelle que la question sera en tout cas être portée devant le Sénat, qui pourra faire opposition à la création de privés-docents rétribués.

Considérant la Faculté en faveur de cette opportu-
nité soit irréductible.

On décide finalement de surseoir et d'attendre
une délibération commune sur ce sujet avec
la Sixième Faculté.

M. Kartzeurki.

M. Muret informe la Faculté qu'il est
en question de charger M. Kartzeurki
d'un cours de russe destiné aux internes;
il demande si ce cours, sans être universitaire,
pourrait se faire dans une salle de l'Université.

Il est répondu que la question relève du
Rectorat.

Internes étudiants.

Le Doyen fait savoir qu'environ 150 inter-
nes ont exprimé le désir de faire des études
à Genève; une quarantaine d'entre eux
proposant de suivre des Cours de Langues.

M. Mazon.

M. Muret annonce que M. Mazon,
maître de conférences à la Sorbonne, a sollici-
té un internement à Genève en vue de
diriger les études des internes français.
Comme il a demandé à faire un cours de
grec destiné à ces internes, M. Muret
propose que M. Mazon soit autorisé
à professer ^{ce cours à la Faculté} en qualité de privat-docent,
et soit encouragé à présenter sa demande
sous cette forme.

M. Oltramare craint qu'on ne soit
par là en danger d'une concurrence aux
suppléants de M. J. Nicole.

Mais on fait remarquer que M. Mazon
pourrait être invité à porter son enseigne-
ment sur d'autres auteurs que ceux de notre
Licence. La majorité de la Faculté
se range à la proposition de

de M. Muret.

Séance levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance du Jeudi 19 octobre 1916, à 2 h. 1/2.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. M. Seitz, Rappard, Flournoy,
Bouvier, Oltramare, De Cusé, Bally.

Enseignement pratique de
langues étrangères.

Le Doyen rappelle l'état de la question et
demande à la Faculté de prendre une décision
en une ou deux séances communes avec la Sixième
Faculté.

M. De Cusé insiste sur l'inconvénient
qu'il y a à rétribuer des privat-docents, et
à leur confier un enseignement élémentaire.

M. Werner pense que la nature de l'enseigne-
ment n'empêche pas de demander aux maîtres
des titres scientifiques.

M. Flournoy est d'avis que la rémunération
des privat-docents reste le point délicat.

M. Oltramare, appuyé par M. Seitz, estime
~~qu'il~~ que l'institution d'enseignements
pratiques confiés à des privat-docents
n'offre aucun danger, pourvu que la
privat-docentat n'en subisse aucune dimi-
nution, et cela dépend de nous, puisque
nous nommons les privat-docents parmi
lesquels seront choisis les maîtres; il n'y
a rien d'anormal à ce que des personnes
pourvues de titres scientifiques fassent un
enseignement élémentaire; la Volksbildung
des universités allemandes en est un exemple.
Quant à la rémunération, elle sera

une première satisfaction donnée à ceux qui ont proposé
~~réaument~~
~~deux~~ que certains privat-docents soient
 rétribués. M. Oltmanns demande que la

Faculté reprenne la proposition pour son
 compte et dans le sens indiqué par le Département.

Cependant M. Rapp croit que le Département
 ne pourrait être amené à verser des
 privat-docents ou docteurs en vertu d'un engage-
 ment antérieur, qui ne constituerait pas un titre
 suffisant. M. Oltmanns reconnaît aussi
 qu'il y a là un danger.

M. Leitz appuie la reprise de la proposition
 par la Faculté des lettres.

M. Werner signale les deux tendances qui
 opposées auxquelles peut obéir le Départe-
 ment : d'une part, le souci de ne pas nuire
 des privat-docents contre le préavis de la
 Faculté (ce qui en réalité ne s'est produit
 qu'une seule fois), d'autre part le désir
 de ne tenir compte que des exigences d'un
 enseignement pratique et élémentaire.

M. Bouvier pense que nous devons entrer
 dans les vues du Département ; puisqu'il
 s'appuie sur la loi, ce n'est pas nous qui la
 violons, s'il y a violation ; notre position
 est d'autant plus forte que nous avons
 demandé une même aggravation des
 conditions d'admission au privat-docentat.
 M. Bouvier cite des faits prouvant que
 la recrutement des maîtres qualifiés se fera
 sans peine. Il propose et après entente
 avec la sixième Faculté, nous exprimons
 par une note lettre au Département la conviction
 que celui-ci tiendra à maintenir la valeur
 des titres exigibles du privat-docentat.

On décide d'avoir avec la Sixième Faculté une séance plénière samedi prochain à 5 h. 1/2 ; puis le Doyen demandera au Département par l'intermédiaire de Rector de reprendre la question en tenant compte des vœux qui seront exprimés par les deux

Facultés réunies ; le point relatif à la nomination des privat-docents relève de la Lettres, & celle des maîtres pris parmi ces privat-docents appartenant au Département.

Affaires courantes ;
Annonce des Cours.

La Faculté, réunie pour à ce sujet par les Sciences Ec. et Soc., n'est pas disposée à publier par voie de presse l'annonce de la reprise de ses cours, tout en reconnaissant l'opportunité d'une mesure analogue pour la Sixième Faculté.

M. Privat.

Le Doyen annonce que M. Privat a renoncé à son cours sur la question polonoise. M. Baurier et Florenoy demandent des explications à ce sujet.

Doctores en Lettres :

M. Libbin.

M. Libbin, citoyen américain, Bachelor of Arts, qui a fait sept années d'études dans diverses Universités américaines des Etats-Unis, demande à accéder au Doctorat en Lettres avec une thèse de philosophie, sans passer par la Licence.

M. Libbin sera admis à se présenter à l'examen du Doctorat en philosophie.

M. De Quenel.

M. De Quenel, qui a déjà fait plusieurs démarches infructueuses pour accéder au Doctorat, adresse une nouvelle demande appuyée du titre de Doctor of Letters de l'Université de Oklahoma-City.

On décide que M. De Quenel sera admis

M. Hahn.

M^{me} Djoritch.

L'Examen écrit de latin du premier examen de Licence et le second examen de Lettres modernes, tout entier.

M. Hahn, stud. phil., qui a subi un examen de philosophie dans la Faculté de Théologie, demande à être dispensé de l'épreuve correspondante pour la Licence. Cette demande sera accordée si la note de l'examen ^{de phil.} a été supérieure à 4 (ce qui est le cas).

M^{me} K. Djoritch, d'nationalité serbe, demande si ses quatre semestres à l'Université de Belgrade pourraient lui être comptés pour la Licence. On décide de répondre à M^{me} Djoritch de deux semestres.

Séance levée à 4 h. 12.

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance du Lundi 31 octobre 1916, à 5 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: MM. Muret, Fleury, De Caro, Leiz, Bally.

Résultats des examens.

Le Doyen donne les résultats des examens d'octobre. Licence, premier examen: M. Ruff est admis. 2^e examen, Lic. en Lettres modernes: M^{me} Ehlers obtient le diplôme.

Séance extraordinaire

d'examen. M. Muret.

M. Muret, empêché par ses obligations militaires de se présenter en cours à la Licence, a demandé à la Faculté s'il pourrait subir le premier examen avant la session ordinaire. On répondra que la Faculté est disposée à instituer une session extraordinaire à une date ^{qui sera} ultérieurement. Il est probable qu'il aura lieu dans la seconde quinzaine de janvier.

Docteur. M. Morel.

M. Morel, qui a subi avec succès l'examen de Docteur en Philosophie, présente une thèse intitulée : Essai sur l'intransigeance mystique.

M. Werner la lira, en conférence avec M. Flournoy, et rapport sera fait à la Faculté.

— M. Kartzevski.

M. Kartzevski propose comme sujet de thèse : La vie et l'œuvre d'Antoine Tchekhoff ; ce sujet est agréé.

Demande d'être admis.

M^{re} Jérémias.

M^{re} Jérémias demande à se présenter à l'examen annuel de pédagogie en 1916 ou 1917 sur les matières du cours de 1912-13.

Cette demande sera accordée si M. Kalsch ne fait pas d'objection.

— M. Müller.

M. Müller demande à entrer au Séminaire de fr.-od. comme auditeur. On demande un parrain à M. Boudier.

Bibliothèque.

M. Meillet annonce que ses occupations ne lui permettant plus d'être bibliothécaire de la Faculté et que M. Seif serait disposé à le remplacer. La Faculté exprime ses regrets à M. Meillet et pour sa démission et nomme M. Seif pour le remplacer, en le remerciant d'accepter cette charge.

Cours pour internes.

Le Doyen annonce que MM. Hobbs, Privat et Kartzevski se sont obligeamment offerts à donner des cours pratiques de langue pour les internes. A la dernière séance du Bureau, le Doyen de la VII^e Faculté a demandé qu'on profite de cette occasion pour instituer dès maintenant, pour l'anglais et l'allemand, l'enseignement pratique projeté par la Faculté des Lettres.

M. Werner a émis l'opinion qu'il fallait dissocier les deux questions ^{seraient} ~~seraient~~ organisées des cours d'internes par les soins du Comité spécial,

Cours de

Demande

M.

Les cours élémentaires seraient échangés à l'université; mais que les cours supérieurs seraient confiés aux privat-docents; quant à l'enseignement pratique projeté par la Faculté des Sciences, on attendrait, avant de rien décider, la réunion plénière des deux Facultés intéressées.

M. De Crous insiste sur la nécessité de ne pas mécontenter les nationaux en accordant trop de facilités aux internés.

M. Murek propose que les internés désireux de suivre un enseignement élémentaire soient dirigés vers l'Ecole de Commerce, qui serait disposée à les admettre; les cours élémentaires de russe seraient organisés à part et en dehors de l'université; on n'excluerait les auditeurs; pour les étudiants y auraient accès. Les mêmes dispositions s'appliqueraient au cours de M. Kazou. ^{Ces} cours de sciences être gratuits.

La Faculté adopte cette proposition et décide de dissocier ^{de cette} ~~ces~~ questions celle de l'institution de l'enseignement pratique des langues modernes à la Faculté.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance de Samedi 18 novembre 1916, à 4 1/2 h.

Présidence de M. Werner, Doyen.

Présents: M. M. Seitz, De Crous, Flourens, Halsch, Bally.

Le Doyen donne lecture du programme du semestre d'été.

Le Doyen rappelle que la Faculté avait autorisé M. Lubbing à présenter une thèse

Cours du semestre d'été.

Demande d'enseigner.

M. Lubbing.

1) Réhabilitation en vue d'obtenir la qualité de privat-docent. Dans la suite, certains journaux allemands ont imploré M. Lubbing dans une interview épiscopale, dirigée par un certain Freytag, et visant à la collation de grades universitaires fictifs. Dans une visite faite par M. Werner dans l'été de 1916, M. Lubbing a affirmé avoir accepté en toute bonne foi les fonctions proposées par Freytag, qu'il croit d'ailleurs innocent. Les renseignements recueillis depuis par à Lausanne par M. H. Muret et Werner sont plutôt défavorables à Lubbing, sans permettre de conclure à sa culpabilité. Lubbing a fait savoir qu'il a interrogé des témoins pour obtenir une réhabilitation des journaux qui l'ont accusé, mais qu'ils ne sont pas encore aboutis.

La Faculté reconnaît qu'il est l'honneur qu'il est, elle ne peut simplement repousser la demande de Lubbing, et sur la proposition de M. Seitz, elle décide de demander au Département de recueillir des informations auprès de la Légation d'Allemagne à Berne; la requête de Lubbing sera écartée si les renseignements obtenus ne lui sont pas favorables, ou ne fournissent pas la preuve positive de son innocence.

Doctorat: M. De Quessel.

A la suite de certaines questions adressées par M. de Quessel, sur les conditions d'admission au doctorat, on décide que le candidat devra participer aux conférences pendant un semestre, que l'épreuve écrite de latin du premier examen sera éliminatoire et ne devra pas être notée dans la même session que le second examen,

que M. de Quersnel aura, en cas de succès, le grade de
licencié et qu'il devra d'adresser au caissier-comptable
pour savoir s'il doit acquiescer en entier
ou en partie seulement la somme d'inscription
de la Licence.

(M. Flournoy et autres)

La Commission rapporte : M. Morel a été invité
à élargir le cadre de sa thèse et à la remettre
au point de vue de la forme.

M. Corrad Rochi demande à se présenter au
doctorat ^{en philosophie} : ses titres ne sont pas reconnus suf-
fisants.

M^{lle} Guisbourg demande à être exemptée
des deux premières épreuves du certificat
pédagogique complémentaire ; cette demande est
écartée.

M. Marcel Erkmanus, (dix semestres des diverses
universités, diplôme de candidat en philosophie
et lettres) demande à être dispensé du premier
examen de la Licence. On lui demandera
l'épreuve écrite du 1^{er} examen ; cette épreuve
sera éliminatoire.

M. Hobbs a fait savoir qu'après entente
avec M. Privat il renonce au cours (projeté),
qu'il comptait organiser pour les internes.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire : Ch. Bally.

Séance du Samedi 9 décembre 1916, à 5 h.

Présidence de M. Warner, Doyen.

Présents : MM. Lef, De Ara, Flournoy,
Bouvier, Muret, Bally.

Sur la proposition de M. Muret on décide
de demander des renseignements sur

— : M. Morel.

— : M. C. Rochi.

M^{lle} Guisbourg

M. Erkmanus

M. Hobbs

M. Lubbing.

M. Lubbing, ^{seulement} non à la légation d'Allemagne à Berne, mais au Secrétaire d'Etat de l'Université de Lausanne et au Département de Justice et Police du Canton de Vaud.

Gratuité des Cours pour Internes.

M. De Aue annonce que 127 étudiants internes sur 140 inscrits à l'Université ont demandé la gratuité, et que les autres Facultés ont admis ces demandes.

La Faculté des Lettres prend la même décision.

Programme de Cours pour Internes.

M. Muret propose que les Cours pour Internes (M. M. Kajan ^{Russie} et Kartzenko) puissent figurer au programme du semestre d'été. La question est renvoyée au Bureau.

Liste des Jurés.

La liste des jurés d'examen à présenter au Département sera complétée par les noms de M. Haerz, pour l'allemand et Paul Martin, pour l'histoire.

M. Joseph Schapiro

M. Jos. Schapiro, qui désire concourir pour le prix Aniel, demandait à pouvoir présenter son manuscrit fin février, ou même fin mars, le délai réglementaire étant le 31 décembre 1916. ~~Malgré~~ M. Schapiro motive sa demande par l'obligation où il se trouve de préparer en même temps la maturité.

Malgré les renseignements fournis par M. Bouvier apportés sur le règlement, la Faculté écarte cette demande, d'une part pour ne pas créer de précédent et pour ne pas porter préjudice aux autres candidats, d'autre part à cause des complications qu'elle entraîne.

Séminaire de français moderne

rait pour les opérations du jury.
La Faculté émet un préavis favorable au sujet de cinq personnes que le Département propose d'admettre comme auditeurs au Séminaire de français moderne; ce sont M. M. Walder, Brugmann et Escher, M^{mes} Ida Meyer et Fortbühl.
Séance levée à 6 h. 1/2.
Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance du Lundi 8 janv. 1917, à 5 h.

Président: H. Werner, Doyen.
Présents: Muret, Flournoy, De Cus, Bouvier, Seitz, Bally.

Séance extraordinaire d'examen.
Prix Heutsch.

La session extraordinaire d'examen demandée par H. Kussart aura lieu les 11, 12, 19 et 20 janvier.
Ont envoyé des manuscrits M. M. Girardin, A. Martin et J. Olthausen.
Le jury sera composé de M. M. B. Bouvier, président, (H. Spieß), H. François et H. Spieß.

Prix Amiel.

~~Recherches~~ Pour le prix Amiel trois concurrents se sont présentés: M. M. Niepce et M^{me} Cuchet-Albaud, chacun avec un recueil de vers, et M^{lle} H. Naville, avec son ouvrage en deux volumes: Ernest Naville, sa vie et sa pensée.

Thèse de doctorat.
H. Rognat

Le jury est composé de M. M. B. Bouvier, président, Malsch, Flournoy, R. de Trey et H. Spieß.
H. Bouvier fait remarquer que la nature du travail présenté par M^{lle} Naville ne répond pas aux conditions du concours Amiel; H. Bally se prononce dans le même sens; la Faculté décide cependant ^{de} ~~qu'elle~~ l'admettre.
Le jury chargé d'examiner la thèse de doctorat

M. Rosat: La chanson populaire de la Suisse romande est composé de M. H. Huret, président, Oltmann et Kefferath.

Chaire d'histoire diplo-
matique.

Le Doyen rappelle les circonstances dans lesquelles, en dehors de l'Université, a surgi l'idée de créer une chaire d'histoire diplomatique.

M. De Cuvèrville rappelle qu'en qualité de Recteur, il a demandé aux Facultés intéressées de donner leur avis à ce sujet, et qu'il sera appelé à en faire rapport au Département. On a proposé d'instituer une licence et un doctorat en sc. diplomatiques, et ~~d'organiser~~ une bibliothèque; ces diverses créations ont leur raison d'être, tandis qu'une chaire d'histoire diplomatique ne serait qu'un trompe-l'œil; un enseignement de ce genre ne se conçoit que dans le cadre d'un enseignement complet d'histoire, de droit et d'économie politique. Or les chaires existantes suffisent à toutes ces exigences, pour peu qu'on les coordonne et unifie. En tout cas l'histoire doit rester dans la Faculté des Lettres. Les Facultés intéressées nommeront chacune un délégué, et cette commission devra examiner l'ensemble de la question.

M. Lefebvre s'associe complètement aux vues exposées par M. De Cuvèrville. Il pense en outre que dès maintenant les enseignements historiques pourraient être modifiés dans le sens indiqué.

M. Lefebvre est nommé délégué de la Faculté.

Le Doyen rappelle que la Faculté aura tout ou part à se prononcer en outre sur la création de chaires que le legs Gillot permet d'instituer. On décide de nommer

à cet effet une commission composée de
M. Lutz, président, Muret, Oltramare et Bally.

Séance levée à 7h.

Le Secrétaire: Ch. Bally.

Séance du Lundi 22 janvier 1917, à 5h.

Présidence de M. Warner, Doyen.

Présents: M. Muret, Bally, De Cuv, Rappart, Lutz.

Thèse de M. Romat.

Auteurs de la
Licence 1917.

Demande d'enseigner comme
privat-docent: M. Schenker.

M. Oltramare ayant refusé de faire partie du
jury, on proposera à M. A. François de le remplacer.

Le Doyen fait connaître les modifications apportées
à la liste des auteurs ^{de} la Licence pour 1917.

Le Département a demandé un préavis de la Faculté
au sujet d'une demande d'enseigner comme privat-
docent, introduite par M. Schenker, D^r en philosophie,
avec une thèse sur Battoux, professeur de gymnastique
depuis 10 ans, suppléant depuis 3 semestres de M. Tou-
nellet pour l'allemand, auteur, en collaboration
avec M. Hauser, d'un manuel de littérature alle-
mande. M. Schenker a fait savoir qu'il avait
présenté une thèse d'habilitation à la Département
qui avait accordé le congé ^{mais une objection} qu'il avait demandé.
La Faculté s'est à l'unanimité ^{moins une objection} préavis favo-
rable.

Demandes d'habilitation.

M. Wille.

-: M. Eisenstadt.

M. Eug. Wille, Lic. en droit, porteur de diplôme
d'avocat, demande à subir le premier examen
de la Lic. ès L. après trois semestres d'études. Accord.

M. Eisenstadt, de nationalité russe, auteur
de nombreux travaux littér. et économ., porteur
de diplôme de rabbin, auditeur depuis quatre
semestres, demande l'immatriculation. Accordé
conditionnellement, en attendant la présentation
des papiers que M. Eisenstadt n'a pas encore
pu faire venir de Palestine.

M. Pittard :

M. le Prof. E. Pittard désirerait pouvoir annoncer au programme des Leçons le cours de préhistoire qu'il fera au semestre d'été à la Faculté des Sciences. Accordé.

Création de nouvelles
chaires.

M. Seif rapporte au nom de la Commission, celle-ci a reçu le 13 janvier et propose ce qui suit : pas de chaire d'histoire diplomatique ; création de chaires dites "chaires Gillet", dont les enseignements pourraient changer avec les titulaires ; pas de chaire d'histoire du Moyen Âge. La Commission propose en toute première ligne la création d'une chaire d'histoire de l'art, en second lieu une chaire de langue et litt. anglaises, distinctes de celle de langue et litt. allemandes, en troisième lieu une chaire de préhistoire et ethnographie, à rattacher à l'enseignement de l'anthropologie.

La Faculté, sans procéder à un vote, décide ce qui suit : on prendra connaissance du texte exact du testament de M. Gillet relatif aux legs affectés à de nouvelles chaires ; la Faculté met en toute première ligne la création d'une chaire d'histoire de l'art, dont l'importance est soulignée par MM. Werner, de Cus, Seif et Bally. L'idée d'instituer des chaires Gillet ne sera présentée qu'en dernier lieu.

La proposition de M. Muret, d'instituer de nouveau une commission entre Facultés pour l'examen de ces questions, n'est pas acceptée.

Séance levée à 7 h.

Le Secrétaire : Ch. Bally